



Groupe de recherche et
d'échanges technologiques

**Région Centre :
Rencontres régionales
de la coopération décentralisée et de la
solidarité internationale
17 novembre 2007**

**Accès aux droits et démocratie locale :
zoom sur l'éducation, la santé et
l'information**

Support documentaire à destination des participants.

Octobre 2007

GRET

Groupe de recherche et d'échanges technologiques
211-213 rue La Fayette 75010 Paris, France
Tél. : 33 (0)1 40 05 61 61 - Fax : 33 (0)1 40 05 61 10
gret@gret.org - <http://www.gret.org>

Accès aux droits et démocratie locale : zoom sur l'éducation, la santé et l'information

Support documentaire réalisé à l'occasion des 7^{èmes} Rencontres régionales de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale en région Centre
17 novembre 2007 – Tours

Ce document a été réalisé pour le compte de la Région Centre par le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET).

Coordination et rédaction : Pierre-Michel ROSNER

Auteurs et contributeurs : Gabriel COHN-BENDIT (REPTA) ; Marie-Christine LEBRET (GRET) ; Florence LEMOINE-MINERY (GRET) ; Marc LEVY (MAEE) ; Gorik OOMS (MSF) ; Pierre-Michel ROSNER (GRET)

Bibliographie, ressources et statistiques : Véronique BELDAME et Isabel BEREST (GRET)

Remerciements :

Association Centraider ; AfricaMédias ; Agriculteurs français pour le développement international (AFDI-18) ; Agir pour l'Enfant ; Agronomes et vétérinaires sans frontière ; Fonds Solidarité Sida Afrique ; Médecins sans frontières ; Pôles DAT, ICD et MPE du GRET

GRET. 211-213 rue La Fayette 75010 PARIS. Web : www.gret.org

Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

AVANT-PROPOS

Depuis leur première édition, en 2001, les Rencontres régionales de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale de la région Centre rassemblent plus de 350 personnes chaque année, et ont même dépassé les 500 participants en 2006.

Les thèmes abordés lors de ces Rencontres, depuis 2002, sont :

- « La formation, levier du développement »,
- « Le développement rural : vecteur du développement social »,
- « Les acteurs du développement local »,
- « Une coopération internationale en faveur d'un développement durable »,
- et en 2006 « La dimension culturelle des actions de coopération internationale ».

Cette année, les Rencontres ont pour titre : « **Favoriser l'accès aux droits à la santé, à l'éducation et à l'information** ».

En matinée, une table ronde abordera la problématique centrale. Puis quatre ateliers seront tenus en parallèle durant l'après-midi autour de quatre thèmes :

- Le droit à l'éducation.
- Le droit à la santé.
- Le droit à l'information.
- L'accès à la démocratie locale.

Le présent document a été conçu pour apporter des éléments d'information et de réflexion à l'intention des participants aux Rencontres.

Les deux premiers textes ouvrent une réflexion large sur les questions d'accès et de droits au sein de la coopération internationale et sur la place que peuvent y jouer la coopération décentralisée et les organisations de solidarité internationale.

Chacun des quatre sous-thèmes donne ensuite un éclairage spécifique, décliné sous une forme générale (positionnement du sujet dans le contexte et enjeux du développement aujourd'hui), puis sous un angle plus directement tourné vers l'action (« Comment agir ? »).

En prolongement de la revue des acteurs de la région dans ces domaines, une série de projets ou programmes relevant des thèmes concernés est développée.

Une bibliographie et une liste d'organismes ressources complètent enfin la panoplie d'outils que propose ce document.

Le présent document sera consultable en ligne et téléchargeable à partir du 17 décembre 2007 sur le site du Gret (www.gret.org).

SOMMAIRE

ACCES AUX DROITS ET DEMOCRATIE LOCALE : ZOOM SUR L'EDUCATION, LA SANTE ET L'INFORMATION.....	3
AVANT-PROPOS.....	5
ACCES AUX DROITS ET DEMOCRATIE LOCALE.....	9
UNE PREMIERE APPROCHE.....	9
I. DES ENJEUX MAJEURS.....	13
II. QUELQUES CLES METHODOLOGIQUES TRANSVERSALES.....	19
LE POINT SUR QUATRE THEMES D' ACTIONS	21
I. LE DROIT A L'EDUCATION	21
1. Le droit à l'éducation, contexte et enjeux	21
2. Fiche technique : mettre en œuvre un projet de coopération en éducation	24
II. LE DROIT A LA SANTE.....	27
1. Le droit à la santé, contexte et enjeux.....	27
2. Fiche technique : mettre en œuvre un projet de coopération en santé.....	31
III. LE DROIT A L'INFORMATION.....	33
1. Le droit à l'information, contexte et enjeux.....	33
2. Fiche technique : mettre en œuvre un projet de coopération sur l'accès à l'information	36
IV. FAVORISER LA DEMOCRATIE LOCALE.....	39
1. La démocratie locale, contexte et enjeux	39
2. Fiche technique : mettre en œuvre des projets innovants pour la démocratie locale.....	40
REVUE STATISTIQUE DES ACTIONS ET ACTEURS DE LA COOPERATION DECENTRALISEE DE LA REGION CENTRE EN MATIERE DE SANTE, EDUCATION, INFORMATION ET DEMOCRATIE LOCALE.....	45
ZOOM SUR DES PROJETS ET ACTIONS EN MATIERE DE SANTE, EDUCATION, INFORMATION ET DEMOCRATIE LOCALE.....	49
I. EN REGION CENTRE	49

1.	Lutte contre l’analphabétisme en Haïti.....	49
2.	Mise en place d’une pharmacie communautaire à Madagascar.....	51
3.	Programme de formation pour les dirigeants des médias au Mali..	53
4.	Formation de cadres paysans de 2 coopératives de Côte d’Ivoire	55
II.	HORS REGION CENTRE	57
1.	Volet éducation pour adultes du projet IPPDNU au Vietnam.....	57
2.	Le Fonds Solidarité Sida Afrique	59
3.	Responsabiliser les médias Ivoiriens.....	61
4.	Appui aux projets territoriaux des communautés indiennes de Tixan.....	63
BIBLIOGRAPHIE ET ORGANISME RESSOURCES.....		65
I.	BIBLIOGRAPHIE	65
1.	Accès et droit à l’éducation.....	65
2.	Accès et droit à la santé.....	66
3.	Accès et droit à la liberté d’expression et à l’information.....	68
4.	Démocratie locale.....	70
II.	CENTRES DE RESSOURCES	72
1.	Education.....	72
2.	Santé.....	72
3.	Liberté d’expression et information	73
4.	Accès à la démocratie locale.....	74

ACCES AUX DROITS ET DEMOCRATIE LOCALE

UNE PREMIERE APPROCHE

Pierre-Michel ROSNER, GRET.

Accès et droits : des approches relativement récentes et encore mal connues

Depuis le début des années 90, les notions d'accès à des biens ou services et de droits économiques, sociaux et culturels (les DESC), ont émergé comme des questions centrales dans les débats sur la coopération et le développement. Chacun comprend leur sens littéral :

- L'accès renvoie à la capacité d'un individu ou d'un groupe à utiliser un bien ou service. J'ai accès à ... (un puits). J'ai la possibilité d'utiliser ... (la bibliothèque municipale).
- Et pour le droit : j'ai droit à ... (l'éducation primaire), autrement dit la société reconnaît mon besoin (d'éducation) et une possibilité d'utiliser un bien ou service spécifique (l'école primaire) pour satisfaire ce besoin.

Mais au-delà de l'évidence, on sent bien qu'on touche à la complexité.

La notion d'accès aux services

Dire « J'ai accès à un vélo » signifie rarement qu'on est le propriétaire du vélo mais plutôt qu'on connaît quelqu'un qui peut en prêter ou en louer un.

Lorsqu'on dit d'un individu qu'il a accès à un bien ou service, on se place donc implicitement dans une double situation :

- La personne concernée n'est pas nécessairement propriétaire du bien ou service, elle en est l'utilisateur.
- Il y a par ailleurs d'autres personnes qui ont produit ou détiennent le bien ou service considérés et vont le mettre à disposition selon certaines conditions.

Aborder la notion d'accès, c'est donc s'intéresser à l'ensemble des arbitrages qui vont permettre l'utilisation de ce bien ou service.

Autour de l'accès à un service, on est donc amené à distinguer celui qui le propose (le prestataire), de celui qui le consomme (l'utilisateur, l'ayant droit), le paye (l'utilisateur, l'Etat, un bailleur...), en définit les modalités (quel service fournit-on précisément ? A qui ? Comment ?), en contrôle l'effectivité (le service a-t-il bien été rendu ?), etc.

On est ainsi dans un cas de transactions qui :

- n'impliquent qu'un transfert partiel du bien délivré (le professeur ne perd pas son savoir en enseignant),
- engagent de multiples acteurs (prestataire, utilisateur, bailleur, instance de régulation, etc), et
- requièrent que les relations entre ces agents soient régies par des règles communes.

Traiter de l'accès à un service, c'est donc s'intéresser à ce faisceau de relations et à ce qu'elles aboutissent à ce que l'utilisateur final bénéficie bien des effets de la prestation en question.

Différentes notions de « droits »

Pour comprendre les liens parfois complexes entre les notions d'accès et de droits, commençons par revenir aux DESC : les principaux DESC (alimentation, santé, éducation, travail...) sont énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948. Ils sont donc officiellement reconnus en tant que droits par la plupart des Etats. Reconnus, oui. Mais appliqués, non. Pourquoi ?

Premier élément de réponse : parce qu'à la différence des droits civils et politiques (DCP ou droits-liberté : égalité devant la loi, droit de propriété, liberté de conscience, d'expression, d'opinion...), les DESC (ou droits-créance) n'ont pas fait l'objet d'un protocole d'application internationalement reconnu. Ils apparaissent donc comme des principes d'action, non adossés à un appareil juridique. Selon la terminologie, on les dit non-opposables ou non-justiciables, ce qui signifie qu'on ne peut sanctionner leur non-application.

Second élément, plus théorique : la reconnaissance d'un droit, c'est a) la reconnaissance officielle d'un besoin humain ou social, combinée à b) l'énonciation de règles pour tenter d'y répondre, avec leur inscription dans un cadre juridique. Or, s'il est assez simple d'énoncer un besoin, il est plus complexe de l'inscrire dans un cadre juridique et de définir les institutions correspondantes (instances juridiques et judiciaires, lois, modalités d'application...). Si on retient une définition trop large du « besoin », toute action qui n'apporte qu'une réponse partielle risque en effet d'apparaître comme « hors-la-loi » car incomplète ou insatisfaisante. Si, à l'inverse, on précise trop les textes, le Droit devient la seule source des politiques publiques. Donc soit on se condamne à l'inaction, soit on agit « hors la loi » ce qui revient à vider de son sens la notion même de Droit, soit encore, on se contente d'appliquer ce que dit le Droit, quitte à laisser de côté d'autres besoins. Dans le cas des DESC, cet ensemble de contradictions a joué et joue encore à plein. Il faut en effet trouver des formulations applicables malgré l'hétérogénéité des situations socioéconomiques des pays, des contextes juridiques et des acteurs. Le juste milieu entre ces contraintes est particulièrement difficile à trouver.

Troisième élément : la loi, le Droit et le cadre juridique sont des notions qui ne suffisent pas à appréhender l'ensemble des règles qui encadrent les relations entre individus ou collectivités lors d'une prestation de service. Coutumes, règles, règlements, codes de bonne conduite, normes sociales et culturelles, etc., constituent autant de façons de régir ces relations, tout aussi essentielles et opérantes.

Appliquée au thème des Rencontres, ces quelques observations montrent qu'il va ici nécessairement être question de plusieurs niveaux de droits : d'un côté celui des DESC (Droits Economiques, Sociaux et Culturels) qui constituent des principes d'action internationalement reconnus même s'ils ne sont pas justiciables ; d'un autre côté celui du Droit en tant que cadre juridique propre à chaque pays ; enfin celui des droits et usages, c'est-à-dire des pratiques ou des aspirations non instituées par le Droit national mais parfois tout aussi fortes et opérantes.

De fait, c'est généralement en jouant les imbrications entre ces différents niveaux que l'on parvient à améliorer l'accès aux services et à faire progresser... le droit.

La gouvernance ou « Pourquoi lier accès, droits, services et démocratie locale ? »

Accès et droits : deux approches plus complémentaires que contradictoires

Accès et droits constituent deux approches permettant d'aborder la question des services. L'approche par les droits commence par poser un ensemble de règles ou de jeux de contraintes (sur des objectifs ou résultats à atteindre, des responsabilités, des processus de décision à respecter) pour lesquels il s'agit ensuite de définir les caractéristiques de la prestation concernée. En termes d'accès, on commence plutôt par s'interroger sur la façon de s'organiser pour répondre au besoin d'une population. On

ne définit que dans un second temps les règles qui vont régir les interrelations des parties impliquées.

Les deux démarches semblent donc contradictoires : l'approche par les droits repose sur l'existence d'un système juridique adossé à l'appareil d'Etat. L'approche par l'accès part au contraire du principe qu'on modifiera si nécessaire les règles établies et donc la loi ou le cadre juridique lui même.

Ceci étant, il serait erroné de s'en tenir à ces oppositions schématiques.

Lorsqu'un projet pilote montre la voie pour améliorer l'accès à un service d'un groupe d'exclus, on tente souvent d'étendre sa démarche à une plus vaste échelle sous forme d'une politique publique. Dans un second temps, il peut s'avérer utile de faire reconnaître juridiquement les droits correspondants. L'amélioration de l'accès débouche ainsi sur l'instauration de droits sociaux. C'est d'ailleurs de la sorte que les systèmes de protection sociale ont été généralisés en Europe.

Inversement, il arrive aussi que le Droit fasse progresser l'accès. Au tournant des années 2000, les Nations Unies ont ainsi constaté qu'aucun gouvernement des pays en développement n'avait remis de rapport quinquennal sur l'application des DESC, pourtant obligatoire depuis 1976. Les Nations Unies ont dès lors pris l'initiative de modifier leur procédure et d'accepter la remise de « rapports alternatifs » sur l'application des DESC par des collectifs nationaux d'organisations de la société civile. Les organisations de quelques pays latino américains et africains (Mexique, Guatemala, Brésil, Mali, Bénin) ont ainsi établi leurs propres bilans. Ces rapports n'ont certes pas directement modifié les possibilités d'accès des populations aux services concernés. Mais ils ont contribué à renforcer le dialogue entre Etat et société civile, créant une dynamique de travail et de réflexion qui renouvelle l'action politique en faveur des DESC. Le Droit apparaît donc ici comme « un levier qui fait avancer l'accès ».

Et ces deux exemples de passage d'une approche à l'autre montrent en définitive la complémentarité entre accès et droits.

Des enjeux de gouvernance et de démocratie locale

Vu qu'elles impliquent des réagencements dans la façon de délivrer des services, les approches par les droits ou par l'accès renvoient directement aux questions de gouvernance. Selon la doctrine française, celle-ci consiste en *l'art de gouverner en articulant la gestion des affaires publiques à différentes échelles de territoires, du local au mondial, en régulant les relations au sein de la société et en coordonnant l'intervention des multiples acteurs.*

Visant à répondre aux besoins des populations, les démarches par l'accès semblent concerner en premier lieu le niveau local. Mais elles ne peuvent être mises en œuvre sans réforme des compétences et du fonctionnement des instances centrales. Et en ce sens, elles contribuent aux dynamiques de décentralisation. Cet aspect est patent dans le cas des services « essentiels », c'est-à-dire ceux qui correspondent approximativement aux DESC. Les théories de l'accès montrent en effet que les solutions reposant exclusivement sur le secteur privé ou le secteur public s'y avèrent souvent inadéquates. Elles rejettent en conséquence tout autant la complète privatisation de ces services, que leur complète étatisation (l'étatisation étant ici comprise comme la concentration par les seules instances publiques des fonctions de définition, décision, mise en œuvre, financement, contrôle, etc. des prestations). L'enjeu est dès lors de trouver de nouvelles façons d'agencer les actions d'acteurs de diverses natures (administrations, associations, entreprises) opérant à différents échelons de gestion et décision (la municipalité, l'intercommunalité, le département, la région, l'administration centrale).

Les approches par le droit semblent au contraire devoir d'abord être portées aux niveaux central et global, dans le cadre des accords internationaux (accords sur les services, sur le droit de la propriété intellectuelle, sur les DESC...) ou de leur inscription dans

les systèmes juridiques nationaux. Mais elles ne prennent effet qu'à condition d'être traduites localement en actes, au travers de services ou de modalités de prestation.

L'une et l'autre touchent donc l'ensemble des niveaux de l'action sociale et politique.

Toutes deux requièrent en outre la présence d'acteurs souvent nouveaux, que ce soit des administrations déconcentrées, des instances publiques déléguées, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile, associatives ou du secteur privé. Elles nécessitent aussi des capacités nouvelles de la part de ces acteurs, que ce soit en matière de représentation, revendication, négociation, concertation, contractualisation, mise en œuvre, etc. L'enjeu n'est en effet plus d'agir seul et de sa seule autorité mais dans le cadre d'actions coordonnées entre des acteurs éminemment divers.

Quel que soit le niveau, il apparaît ainsi que les pouvoirs publics ne peuvent plus se présenter comme représentants exclusifs du bien commun. D'autres acteurs, associatifs ou privés, disposent sur ce sujet d'une réelle légitimité, et doivent dès lors avoir aussi voix au chapitre.

La question de la démocratie se retrouve donc posée. Elle concerne avant tout le niveau local car c'est l'échelon où l'ensemble des parties prenantes d'un service sont immédiatement concernées. Mais l'émergence des réflexions sur l'absence d'instances globales de régulation montre que ce débat concerne également des niveaux supérieurs.

Lorsque ces relations entre acteurs sont construites sur des collaborations efficaces et non sur de la simple contestation, et qu'elles s'accompagnent effectivement de transferts de ressources, des synergies apparaissent donc clairement entre les démarches favorisant l'accès aux services, le renforcement des droits et celui de la démocratie locale.

I. DES ENJEUX MAJEURS

Entretien avec Marc LEVY, MAEE.

Marc Lévy, vous êtes maintenant chargé de la prospective au Ministère des Affaires étrangères et Européennes. De part cette position, quel point de vue portez-vous sur le thème des Rencontres de la coopération décentralisée de la Région Centre ?

En quelques mots, je dirais que c'est un thème difficile mais pertinent et actuel.

Difficile, parce qu'il renvoie à des notions complexes. Il existe de fortes différences entre la question de l'accès aux services et celle des droits. Pourtant, lorsqu'on aborde les cas particuliers, on s'aperçoit qu'on ne peut pas traiter de l'une sans l'autre, même si la connexion opérationnelle entre les deux est loin d'être toujours réalisée. Donc c'est pertinent.

Quant au caractère actuel, je l'illustrerai par deux remarques. La première, c'est que de traiter de droits et d'accès conduit effectivement à aborder ce qu'on appelle aujourd'hui la gouvernance, et notamment ce que la France essaye depuis quelques années de promouvoir sous le terme de « gouvernance démocratique », par opposition à la notion plus normative de « bonne gouvernance ». Or ceci passe par l'échelon local, pas exclusivement mais nécessairement. Pour la seconde remarque, j'utiliserai une expression un peu triviale de consultant : pendant longtemps, les questions de droits et de démocratie *n'étaient finalement pas très « sexy »*. On savait que c'était important. Cela faisait l'objet d'actions spécifiques au niveau de la diplomatie ou des revendications d'ONG. Chacun essayait par ailleurs d'en tenir compte à son niveau. Mais finalement, on ne savait pas très bien comment intégrer cela dans le cadre des actions et politiques de développement proprement dites. Aujourd'hui, c'est passé au cœur des préoccupations et des enjeux du développement.

Justement... ces enjeux ?

Il est difficile de les exposer sans mentionner le contexte propre à chaque secteur. Le mieux est donc d'en donner une illustration par le biais de quelques exemples sectoriels. Il ne s'agit pas de traiter chacun de ces cas mais de montrer, par l'exemple, comment les problèmes se posent ou peuvent être abordés. Je tiens par ailleurs à préciser que sur chacun de ces thèmes ou secteurs, il existe des gens beaucoup plus spécialisés que moi au sein du Ministère. Autre limite, il existe de fortes hétérogénéités par continent ou grande région. Or, la réflexion française est, par son histoire et sa coopération, très liée au contexte de l'Afrique francophone.

L'exemple de l'éducation

▷ **L'EPT, ou la concrétisation d'un droit.** Concernant l'éducation, le premier élément à rappeler, c'est que l'Éducation Primaire pour Tous (EPT) constitue le second des 8 Objectifs du Millénaire, juste après la réduction de la pauvreté et de la faim. Cet objectif d'EPT est même plus contraignant puisqu'il s'agit que, d'ici à 2015, la « totalité » des enfants, garçons et filles, parviennent à boucler un cycle d'études primaires. Or en matière de lutte contre la faim et la pauvreté, l'objectif est de ne réduire que de moitié la proportion de pauvres et de malnutris. Cette généralisation de l'accès à l'EPT revient donc à concrétiser l'application d'un droit.

▷ **Des enjeux de développement.** Sur les quelque 100 millions d'enfants non-scolarisés ou qui ne suivent pas la totalité du primaire, plus de 40% sont en Afrique

sub-saharienne. Il y en a à peu près autant en Asie mais sur une population beaucoup plus nombreuse. La proportion est donc moindre. En outre, on est face à des cumuls assez systématiques de handicaps. Ce sont les enfants des plus pauvres qui sont les moins scolarisés (1/3 des 20% les plus pauvres), et notamment les filles (60% des non scolarisés), les enfants qui appartiennent à des groupes ethniques minoritaires, les enfants du secteur rural par rapport au secteur urbain, etc. Dans les zones fortement touchées par le SIDA, on rencontre par ailleurs des problèmes spécifiques d'absence d'enseignants malades ou d'enfants qui travaillent à la place de leurs parents.

En visant la généralisation de l'accès à l'éducation, il ne s'agit donc pas simplement de faire appliquer un droit mais aussi de se donner les outils essentiels pour peser sur les questions de genre, d'équité culturelle, de parité ville-campagne, de prévention sanitaire dans la lutte contre le SIDA, d'accès ultérieur à l'emploi pour les individus, de productivité économique pour chaque société en général, de démocratie ou d'accès à l'information.

On est sur un thème fondamental. Il traverse tous les aspects de la vie individuelle et sociale et conditionne les possibilités de développement économique, social et politique et sa durabilité.

▷ **La « Procédure accélérée », coordination et ciblage de la coopération.** En matière de coopération publique, on assiste à une évolution importante. Dans la dynamique des Objectifs du Millénaire, une « Procédure accélérée » a été mise en place au niveau mondial. Elle regroupe plus de 30 grands bailleurs, nationaux et internationaux, dont la France, et surtout coordonne leurs interventions financières et leurs orientations. Cette démarche est une condition essentielle pour améliorer l'efficacité de l'aide publique. Pour les pays bénéficiaires, l'intérêt est d'éviter les doublons entre bailleurs et d'accéder rapidement à des moyens financiers plus importants qu'auparavant, tout en restant maîtres de la définition de leurs politiques. Une trentaine de pays parmi les moins avancés en bénéficient déjà et on espère atteindre 60 pays en 2008. Deux grandes critiques sont par contre émises contre cette procédure : on estime que les besoins financiers sont au moins de 3,5 à 4 milliards de dollars par an pour atteindre l'objectif d'EPT. Or malgré les réels efforts réalisés par les bailleurs, on sait qu'on en est encore loin. Le ciblage sur l'éducation de base revient par ailleurs à réduire ou exclure l'appui à l'éducation secondaire et supérieure. Mais il est clair que c'est un choix à assumer si on souhaite effectivement obtenir des résultats en matière de lutte contre la pauvreté et les exclusions auprès des populations les plus marginalisées.

▷ **Traiter de l'ensemble du système éducatif.** Pour sa part, la politique française de coopération a retenu 4 axes prioritaires : favoriser l'éducation par l'offre et par une meilleure réponse aux besoins des populations, notamment marginalisées (pauvres, filles, ruraux, groupes ethniques, malades...); améliorer la qualité de l'éducation; améliorer le pilotage des politiques sectorielles; et appuyer la gestion participative des écoles, avec derrière cela la formation des parties prenantes (associations de parents, enseignants, élus locaux...). Pour revenir au thème des Rencontres, on voit bien que ces 4 axes débordent au-delà des contenus et méthodes pédagogiques. Ils englobent l'ensemble des éléments qui déterminent les possibilités d'accès au système et son efficacité. Sur ces différents axes, les collectivités locales et ONG ont des apports à faire. Car même si les volumes d'aide sont très inégaux (~80 millions €/an pour l'Etat face à ~1 million € côté ONG), cet apport qualitatif spécifique est important. L'AFD a d'ailleurs signé un partenariat avec Aide et Action qui entérine ce constat.

L'exemple de la santé

▷ **Des évolutions clés entre DESC et accès.** Concernant la santé, il est utile de commencer par rappeler comment les approches ont évolué entre droits et accès, pour devenir particulièrement vastes et complexes.

En schématisant, on peut dire que la Déclaration universelle des Droits de l'Homme a entériné le constat que les maladies tenaient autant à des phénomènes sociaux (déve-

loppement, discriminations, injustices, inégalités...) qu'à des causes purement biologiques, et donc que la santé ne relevait pas uniquement du curatif. Après la Seconde guerre mondiale, la plupart des Etats ont en outre considéré que ce *bien public* contribuait au développement et devait pleinement s'inscrire dans les services publics nationaux. Au cours des années 60 et 70, les Etats se sont toutefois rendus compte que cet objectif global de santé restait hors de leurs capacités. En termes de coopération internationale, la Conférence de Alma-Ata de 1978 a donc entériné un recentrage des objectifs sur la santé primaire. En 1987, avec l'Initiative de Bamako, même constat d'incapacité à assumer réellement cet objectif, même réduit à la santé primaire, dans le cadre exclusif de purs services publics, et abandon progressif par tous les pays du principe de gratuité totale des médicaments et des soins. Là-dessus, se greffent plusieurs problèmes : d'un côté les énormes progrès techniques avec une hausse des coûts à la clé ; de l'autre le constat de l'existence d'exclusion des plus pauvres dans le cadre de systèmes partiellement payants ; ensuite l'accroissement éventuel de problématiques externes qui accentuent les problèmes sanitaires (conflits, insécurité alimentaire, etc.) ; et enfin l'émergence de l'épidémie de SIDA.

C'est donc dans ce contexte qu'ont été fixés les Objectifs du Millénaire. Par ce biais, la coopération internationale et les Etats tentent une nouvelle fois de concentrer toujours plus précisément leurs efforts sur quelques thèmes, dans le but d'améliorer sur ceux-ci l'accès réel à la santé. Quatre axes ont ainsi été retenus : la réduction de la mortalité infantile ; l'amélioration de la santé maternelle ; la lutte contre le SIDA, le paludisme et quelques autres maladies ; et enfin l'accès aux médicaments essentiels à des prix abordables. Mais la formulation de ces axes et des indicateurs qui leurs sont rattachés montre qu'on vise plus à des améliorations d'accès qu'à de la pleine concrétisation des droits. Il faut par ailleurs passer maintenant par des analyses plus précises pour montrer où se situent vraiment les enjeux.

▷ **L'accès aux médicaments : démultiplication des initiatives et gouvernance.**

Contrairement à l'éducation, où la Procédure accélérée témoigne de la volonté de coordonner les actions, en santé, différents fonds ou programmes internationaux ont été mis en place : Unitaid sur l'accès aux médicaments, l'Alliance globale pour l'accès aux vaccins et vaccinations (GAVI), le Fonds mondial contre le SIDA, le paludisme et la tuberculose, l'ONUSIDA, etc.

Premier constat donc, celui de la démultiplication des initiatives. Est-ce positif ? Cela témoigne d'un intérêt marqué des bailleurs et donateurs, et cela s'accompagne de fait d'une augmentation réelle des financements mis à disposition. Plusieurs de ces fonds regroupent en outre des pouvoirs publics et des organisations de la société civile et ces dernières y bénéficient de positions importantes telles que vice-présidence ou autre. Ces instances internationales hybrides donnent donc l'occasion de faire émerger à l'échelon international des systèmes de gouvernance novateurs où les pouvoirs de représentation et de décision ne sont plus exclusivement aux mains des Etats. Même caractéristique novatrice quant aux mécanismes de financement, avec par exemple l'initiative française de taxation des billets d'avion pour financer la lutte contre le SIDA. Mais d'un autre côté, cette démultiplication pose des difficultés en termes de coordination des initiatives et des décisions. Elle témoigne parfois plus de l'intérêt des pays du Nord pour certains thèmes que de la réalité des besoins. Ainsi, le Fonds mondial n'avait initialement pas prévu de prendre en compte le paludisme alors que dans certaines régions, celui-ci fait toujours plus de victimes que le SIDA. Dernier aspect enfin, il faut souligner qu'un acteur purement privé de la solidarité tel que la Fondation Gates dispose de moyens financiers (33 milliards de dollars en 2006) supérieurs à ceux des autres acteurs internationaux. Même si cette fondation contribue maintenant à financer d'autres fonds internationaux tels qu'Unitaid, cela montre bien que la question de la gouvernance des mécanismes actuels d'aide reste posée.

▷ **Droit à la santé, droit du commerce, droit au développement.** Pour les médicaments, se pose en outre la question des génériques. L'enjeu immédiat est évident : pour les malades, un accès aux médicaments à un prix abordable, notamment en ce qui

concerne les trithérapies. Derrière cela, un second enjeu, celui des possibilités de développement des entreprises pharmaceutiques elles-mêmes. Car même si leurs pratiques prêtent parfois à la critique, l'explosion des coûts d'innovation est une réalité. Derrière cela, deux autres enjeux encore, plus globaux : d'un côté, la question du droit de la propriété intellectuelle, avec des entreprises transnationales qui, au nom de ces coûts d'innovation, deviennent paradoxalement les chantres du protectionnisme tandis que la société civile demande plutôt la mise à disposition de l'information sur ces innovations. De l'autre, l'ouverture ou non de possibilités de développement d'un secteur pharmaceutique pour certains pays émergents, ainsi que des problèmes de contrefaçons avec parfois de sérieux risques sanitaires pour les usagers.

On voit donc bien ici comment, de par leur complexité, de tels sujets peuvent devenir de véritables pièges. L'élaboration de stratégies qui à la fois améliorent les possibilités d'accès et garantissent le droit y constitue un véritable défi. Ici, c'est pour la santé. Mais c'est valable pour d'autres secteurs.

▷ **Comment et à quel niveau assurer la protection sociale ?** Tant qu'on raisonnait dans des systèmes de services publics, la question de l'accès aux soins n'a été abordée que sous l'angle de l'offre de services. On mettait en place des hôpitaux et départements, on formait les ressources humaines, etc. Le financement n'avait pas à être abordé puisqu'implicitement, il relevait directement ou indirectement du budget de l'Etat. Entre Initiative de Bamako (1987) et politiques d'ajustement structurel, la question du paiement au moins partiel des soins est maintenant posée. Observant que les soins sont au Nord et les malades au Sud, la Conférence ministérielle internationale sur le SIDA et l'accès aux soins, lancée par J. Chirac en 2006, pose en outre très clairement celle de l'égalité des traitements dans le cadre de la coopération internationale. Qui paye ? Quoi ? Et notamment sur les sujets retenus par les OMD, est-ce que ce doit être les Etats, la coopération internationale ou le privé ?

En Afrique, on estime qu'au mieux 10% de la population accède à des systèmes de protection sociale : les fonctionnaires et certains salariés de grosses entreprises nationales ou internationales. Cela signifie que les 90% restant n'accèdent pour le moment aux soins que par des systèmes de solidarité familiale ou élargie. Dans ce cadre, l'essentiel de l'épargne familiale sert à assurer la protection sociale. Financer la protection sociale par l'Etat ou un système de coopération internationale constituerait dès lors un formidable levier de développement économique. Cela libérerait pour des investissements productifs l'épargne actuellement bloquée pour de la prévoyance. Cela relâcherait la pression sur les obligations de dépendance et de clientélisme qui constituent des freins à la démocratie.

Ici encore, on voit donc comment travailler à la concrétisation d'un droit – ici la santé – peut constituer un levier pour le développement.

▷ **Trouver des solutions innovantes et intermédiaires.** Au nord, la protection sociale est en crise. En Afrique elle est inexistante. Mais l'étude de pays émergents d'Amérique latine ou d'Afrique du nord montre que des solutions combinant le public et le privé permettent, dans certaines situations, de garantir un accès aux soins. Hors des cas des économies développées ou les moins avancées, il y a donc peut-être des pistes à creuser, sur l'identification de solutions intermédiaires portant par exemple sur de la micro-assurance. Il y a par ailleurs une leçon à tirer : c'est qu'on n'améliorera pas l'accès et on ne consolidera pas les droits en imaginant les solutions qu'à partir des situations « extrêmes » du Nord et du Sud.

La question de la démocratie locale

▷ **Des régulations internationales nécessaires.** Dans un système démocratique, la référence au Droit est utile, indispensable et essentielle. Or, en matière de droits civils et politiques ou de DESC, cette référence se construit à un niveau international et le contexte actuel de mondialisation rend le passage par ce niveau d'autant plus nécessaire. Comment traduire cela de manière opérationnelle ? D'une part, par l'élaboration de lois et de règles dans le cadre d'instances existantes (Nations Unies, Accords multi-

latéraux) en ayant soin de les rendre opposables. Et d'autre part, par la création de nouvelles instances internationales (unions régionales, instances sectorielles, etc). Bref, il faut des instances de régulations internationales.

▷ **Des risques pour « la démocratie ».** Aujourd'hui, la construction de références juridiques internationales est loin d'être acquise. On pense généralement à l'opposition des Etats-Unis au multilatéralisme mais le principal risque provient d'Etats opposés à la notion même de Droits de l'Homme. Ayant investi la Commission des Nations Unies afin d'y être majoritaires, ils cherchent à vider la notion même de DESC de son sens. Dès lors, l'enjeu ne porte plus sur le fonctionnement des instances mais bien sur la reconnaissance des valeurs et principes qui les fondent. Il est donc considérablement plus fondamental.

▷ **Travailler simultanément à plusieurs échelons.** Même si les références juridiques se construisent au plan international, les allers-retours entre droit et accès sont essentiels. Les exemples antérieurs montrent bien comment ces deux approches peuvent servir de levier l'une pour l'autre : la généralisation de l'accès à un service permet de revendiquer un droit. Et l'énonciation d'un droit permet localement de pousser à la généralisation de l'accès à un service. Concrètement, s'il faut des régulations internationales, il faut donc dans le même temps travailler à l'échelon local.

▷ **La ré-articulation nécessaire de la relation Etat – Société civile.** L'échelon local a un rôle particulier. C'est à ce niveau que se définit l'appartenance. Les décentralisations initiées un peu partout contribuent en outre à renforcer cet échelon (jusqu'aux régions) sachant qu'on observe aussi une demande croissante de reconnaissance des pouvoirs locaux. Dans la mesure où des moyens humains et financiers sont effectivement mis à disposition, il est dès lors possible d'y aborder efficacement les questions d'accès aux services. La gestion locale de services permet ainsi de mettre en œuvre de nouveaux modes de participation et de nouvelles formes de légitimité.

Ceci étant, si les projets mis en œuvre par les collectivités locales peuvent aider à comprendre comment se nouent localement les problèmes d'accès et de droits pour les populations, et pour leur trouver des solutions adaptées, leur rôle ne doit pas s'arrêter là. Il faut que ces solutions servent de test et aient un rôle d'intermédiaire, au-delà de l'échelon local lui-même, afin de favoriser une ré-articulation de la relation entre Etat et Société civile.

Pour cela, une condition : que les collectivités territoriales et les associations ou ONG impliquées dans la gestion de ces services ne se contentent pas de « fournir du service ». Il faut qu'elles conçoivent leurs actions, et se conçoivent elles-mêmes, comme potentiellement productrices de « politiques publiques ». C'est à ce prix que le lien pourra être fait entre des activités favorisant l'accès au service et la production de droits.

II. QUELQUES CLES METHODOLOGIQUES TRANSVERSALES

Pierre-Michel ROSNER, GRET.

Accès, droits et démocratie : quelles actions possibles pour la coopération ?

Tout projet qui fournit des moyens à une population d'exclus, contribue à favoriser son accès à des biens ou services, et à modifier les règles d'accès et les processus locaux de décision. Ceci étant, certains projets visent plus spécifiquement à de tels objectifs. Compte tenu de leur diversité, des exemples ciblés par service (éducation, santé...) seront fournis dans les parties suivantes.

A ce stade, il est par contre utile de mettre en valeur quelques clés méthodologiques ou actions transversales qui concernent le renforcement de l'accès aux services, des droits ou de la démocratie locale indépendamment des spécificités de chaque secteur.

Concevoir et identifier

▷ **Des projets centrés sur les facteurs d'exclusion.** Plus que répondre à des besoins, les projets qui visent à favoriser durablement l'accès ou à améliorer le droit doivent s'intéresser aux facteurs à l'origine des exclusions : quels sont les biens ou services utilisés par une population donnée ou dont ils ont immédiatement besoin ? Si ces biens existent, sont-ils utilisés par tous ? Qui est exclu de cet accès ? Pourquoi ? Du fait des lois ou règles en vigueur (Lesquelles ? Pourquoi ?) ou des modalités de gestion ? Comment faire pour que le service concerné soit mieux utilisé ? A qui est-ce de s'en charger ? A l'Etat central, aux collectivités locales ou à des instances associatives ou privées ? Comment ? Par la loi ? Par l'offre ? Etc.

Mettre en œuvre

▷ **Un danger, les schémas institutionnels préconçus.** Toucher aux règles d'accès à un service, aux relations entre organisations impliquées et aux processus de décision comporte toujours le danger d'orienter les solutions en fonction de schémas préconçus. Pour le coopérant, il est essentiel de comprendre les éléments de blocages du contexte social, culturel et politique local. Mais il lui faut aussi prendre conscience de ses propres présupposés, sur ce que peuvent être la « bonne » façon d'administrer, gérer, financer un service ou sur qui doit prendre les principales décisions. Préférer une option est une chose, l'imposer en est une autre.

▷ **Favoriser le dialogue et la participation.** Consulter les parties impliquées sur les difficultés d'accès qu'elles rencontrent et les solutions qu'elles préconisent est indispensable. Mais l'élaboration de règles communes négociée entre acteurs relève d'une construction patiente d'espaces de concertation. Or la participation de toutes les parties prenantes y est rarement un fait immédiat. Du temps et du savoir faire sont donc nécessaires pour que les acteurs souvent très divers se connaissent, acceptent de se découvrir et de discuter librement de leurs prérogatives respectives autour d'un service.

Mesurer l'impact

▷ **Bien distinguer les cibles.** Dans les projets d'amélioration de l'accès aux services ou de renforcement des droits, les activités sont menées en appui à des groupes cibles (écoles, hôpitaux, médias...) qui jouent un rôle d'intermédiaires par rapport aux bénéficiaires finaux (écoliers, malades, lecteurs...). L'impact de ces projets doit donc être mesuré à ces deux niveaux : celui des groupes cibles (les médecins sont-ils à même de mieux soigner ?) et celui des bénéficiaires finaux (la santé de la population est-elle améliorée ?). Il est clair que ce sont en définitive les modifications des conditions de vie des bénéficiaires finaux qui constituent le paramètre essentiel d'appréciation. Les résultats acquis au niveau des groupes cibles ne sont qu'un moyen pour parvenir à cet objectif.

Assurer la durabilité

▷ **Une question centrale.** Un projet peut temporairement rendre un service mais l'accès ou les droits ne seront réellement renforcés que si les résultats sont durables. Deux aspects sont en jeu :

- la pérennité du financement des prestations ;
- la stabilité des relations qui auront été nouées entre les acteurs concernés.

La seconde est apparemment la plus simple. Il s'agit que les compétences respectives (places, rôles...) et les obligations (règles, normes, contrats...) de ces différents acteurs soient clairement définies et couvrent l'ensemble des besoins. Chacun doit en outre disposer des capacités nécessaires pour remplir sa fonction. Ceci renvoie donc à la façon d'organiser le service entre les différents organismes impliqués, puis à leur renforcement respectif.

Dès qu'on sort du tout-public (gratuité totale) ou tout-privé (absence totale de subvention), la question de la viabilité financière est beaucoup plus complexe. Elle repose en effet sur des combinaisons d'échanges marchands et de subventions publiques. C'est ainsi le cas avec un hôpital public dont le coût de la journée de soin devra intégrer celui de repas fournis par un prestataire privé. Or on s'aperçoit ainsi qu'aussi bien dans le cas de filières de service considérés comme relevant a priori plutôt du public (santé...) ou du privé (conseil à la production...), il existe en fait des sous-services de nature opposée. La première difficulté est donc de trouver les mécanismes adéquats de financement sachant que ceux-ci relèvent finalement autant de la décision politique que du calcul économique. La seconde difficulté est que ces questions de viabilité financière et de stabilité des relations entre les instances impliquées ne peuvent être appréhendées indépendamment l'une de l'autre.

Il y a donc souvent lieu de procéder par des approches successives.

LE POINT SUR QUATRE THEMES D' ACTIONS

I. LE DROIT A L' EDUCATION

1. Le droit à l'éducation, contexte et enjeux

Entretien avec Gabriel COHN BENDIT, REPTA.

Le contexte : les exclusions persistent

Le droit à une éducation primaire gratuite est universellement reconnu. La plupart des Etats consacrent des sommes importantes à ce secteur (19% en moyenne sur l'Afrique). Malgré ces efforts nationaux et l'objectif d'*éducation pour tous* (EPT) réitéré dans le cadre des Objectifs du Millénaire, plus de 100 millions d'enfants n'achèvent pas le cycle primaire. Et même si il est supérieur à 90% en Asie et Amérique latine, le taux de scolarisation primaire reste inférieur à 60% en Afrique. Cette situation tient à trois grands facteurs d'exclusion.

Les exclusions liées à la politique d'éducation

Les travaux du Breda (Bureau régional pour l'éducation en Afrique) de l'UNESCO montrent que les taux de scolarisation primaire résultent d'une combinaison d'arbitrages sur la capacité publique de prélèvement fiscal (Afrique, de 9 à 46% du PIB) et la part du budget de l'Etat consacrée à l'éducation (11 à 32%) ; sur la part du budget consacrée à l'éducation primaire (23 à 62%) par rapport à celle consacré à l'éducation secondaire (11 à 52%) et supérieure (8 à 49%) ; sur la répartition interne des dépenses salariales (2 à 8 fois le PIB/hab) et courantes (<24%). De ces arbitrages découlent des politiques orientées plutôt vers une éducation de masse ou vers une éducation supposée être de qualité, contre la quantité.

Ce travail met en outre en évidence que :

- Aucun modèle n'évite l'existence d'exclus au niveau de la scolarité primaire.
- Les moyens que les Etats africains sont en mesure de consacrer à l'éducation primaire sont insuffisants pour parvenir à l'EPT. L'aide internationale est donc indispensable.
- Malgré les résultats positifs enregistrés en termes absolus sur la scolarisation primaire, c'est l'efficacité du secondaire et du supérieur qui progresse le plus.
- Les combinaisons de paramètres d'arbitrage montrent que chaque pays a la possibilité de construire son propre modèle d'EPT.

Les exclusions économiques et sociales propres à la société

Dans chaque société ou région, différents facteurs économiques ou sociaux contribuent à exclure des groupes spécifiques de population. Jouent plus particulièrement :

- Les inégalités économiques ou géographiques : c'est le principal facteur d'exclusion. Les enfants de parents pauvres ont plus de mal à achever l'intégralité du cycle, prin-

cipalement parce qu'ils doivent travailler pour contribuer aux revenus du foyer. Relativement bien assuré en ville, l'accès à l'école reste plus incertain à la campagne ou en forêt du fait du manque d'infrastructures ou de l'absentéisme des enseignants, et les systèmes officiels ne prennent pas en compte les populations nomades.

- L'ostracisme ethnique, culturel ou religieux : au-delà du racisme pur et simple, les systèmes éducatifs prennent peu en compte les spécificités des groupes minoritaires, comme par exemple l'absence de maîtrise d'une langue nationale ou dominante.
- Les insécurités alimentaires et sanitaires : elles favorisent tant l'absentéisme des enfants, qu'ils soient trop faibles ou qu'ils doivent travailler à la place de leurs parents, que celui des enseignants. C'est notamment le cas avec le HIV ou le paludisme.
- Le sexisme : le droit des filles à l'éducation à égalité des celui des garçons est loin d'être une réalité (87 filles scolarisées pour 100 garçons). En cas de difficulté économique, c'est leur scolarité qui est interrompue en priorité.
- Le handicap qui n'est pas prévu dans la plupart des systèmes éducatifs. Etc.

Les exclusions liées au modèle pédagogique

La plupart des systèmes éducatifs ont été calqués sur les modèles du Nord, oubliant malheureusement que ceux-ci avaient été forgés sur la durée. Or, pour ne prendre que quelques exemples, lorsque Guizot a jeté les bases du système d'éducation primaire, le système français reposait sur des classes multigrades, dépassant souvent 100 élèves, dont le maître exerçait un second métier et avait souvent été choisi et formé localement par le précédent enseignant. Les rythmes étaient adaptés à l'activité agricole. Et il était socialement admis que l'achèvement du primaire constitue la fin de l'éducation pour plus de 90% des élèves.

Conçus avec comme référence des modèles élaborés par les sociétés du Nord lorsque celles-ci avaient atteint des niveaux élevés de développement, les systèmes d'éducation primaire africains tentent de reproduire des schémas qui s'avèrent souvent inadaptés dès qu'on aborde les quartiers pauvres ou la campagne : contraintes sur l'âge, apprentissage de la lecture et de l'écriture en français alors que la langue quotidienne est autre, classes à niveau unique prévues pour 40 à 50 enfants mais qui en accueillent souvent 70 en zone de pauvreté (42 en moyenne sur l'Afrique), programmes conçus dans la perspective d'une suite en secondaire, classes et matériel standards inadaptés aux conditions locales, horaires et rythmes en décalage avec la réalité climatique et économique locale, enseignants de haut niveau pédagogique auxquels il faut donc garantir un revenu élevé qui consomme l'essentiel des budgets, et qui sont malgré tout peu enclins à résider durablement dans des zones isolées, etc.

Les enjeux de la coopération pour favoriser l'accès et le droit à l'éducation

Pour l'Afrique, les principaux enjeux découlent directement de cette lecture du contexte :

- Avant tout, l'aide internationale doit être poursuivie et accrue. Même si l'efficacité des politiques publiques nationales peut être améliorée, seule une hausse sensible de l'aide internationale permettra d'améliorer les résultats en matière de scolarisation primaire.
- Compte tenu de l'ampleur des dynamiques d'exclusion, les efforts ne peuvent se limiter aux seuls systèmes éducatifs officiels ou formels.
- Les méthodes pédagogiques actuelles s'avérant souvent inadaptées aux conditions des zones difficiles et pour atteindre les OMD, des approches innovantes doivent être testées puis appliquées à plus large échelle.
- Le primaire doit être conçu comme un cycle d'éducation à part entière débouchant effectivement sur l'acquisition des savoirs indispensables à la vie quotidienne dans le cadre socio-économique et culturel local, et non comme une étape avant le secondaire puis le supérieur. Ce socle minimal doit donc être identifié quant à ses contenus et reconnu politiquement.

- Vu le poids des salaires des enseignants dans les budgets de l'éducation, et du décalage avec le niveau de vie moyen, des solutions à moindre coût doivent être identifiées.
- Que ce soit par rapport aux problématiques de santé, d'insertion professionnelle, de genre, de minorité ethnique ou linguistique..., le système éducatif doit être en prise avec les principales dynamiques économiques et sociales locales, et proposer des innovations.

Les rôles possibles des acteurs de la coopération décentralisée

Collectivités territoriales ou ONG, les acteurs de la coopération décentralisée ont un rôle primordial à jouer pour favoriser l'accès et le droit à l'éducation.

A la différence des grands bailleurs internationaux qui doivent en priorité centrer leur aide sur les dispositifs publics d'éducation, ces acteurs sont en effet en mesure de cibler l'essentiel de leurs actions sur les populations exclues des systèmes éducatifs et sur les facteurs d'exclusion eux-mêmes. Dans ce cadre, leur rôle ne doit pas se limiter à offrir des filets de sécurité par rapport aux systèmes dominants mais bien de peser sur ses possibles réorientations.

En ce sens, ils doivent innover sur les modes de financements (parrainages, droits d'écolage...), sur les populations (jeunes considérés comme trop âgés, nomades, handicapés...), sur les méthodes éducatives (classes multigrades, enseignement initial en langue locale, organisation des classes selon d'autres méthodes qu'avec des tables, des chaises et un tableau noir...), sur les façons de réduire les coûts (utilisation de matériaux locaux pour les installations, enseignants formés sur place...), de résoudre rapidement des problèmes ponctuels (mise en place de sanitaires, approvisionnement en eau potable...) ou plus généralement de gérer localement les écoles etc.

Ils doivent également innover sur les façons de faire le lien avec les autres problématiques locales qui favorisent l'exclusion scolaire : meilleure adaptation des rythmes scolaires aux contraintes socioéconomiques locales tels que les calendriers agricoles ; mise en place de programmes nutritionnels pour lutter contre la malnutrition ; promotion de petites innovations techniques par exemple au plan agricole afin d'améliorer les revenus des parents ; initiation ou formation aux techniques de base dont la plupart des enfants auront plus tard besoin (agriculture, construction, ferronnerie, menuiserie...) ; préparation des plus âgés à la formation professionnelle en lien avec des agriculteurs, artisans ou entrepreneurs locaux, etc.

En terme de contenu, les acteurs de la coopération décentralisée doivent également tenter de jouer un rôle de pointe pour trouver un subtil équilibre entre la réponse aux besoins réels des populations et l'adaptation au contexte local d'une part, et de l'autre la promotion de ruptures socioculturelles. Peuvent ainsi être mis en avant de nouveaux modes de décisions associant filles et garçons, des oppositions à certaines pratiques lorsqu'elles s'opposent aux Droits de l'Homme (mariage précoce...) ; de nouvelles relations entre parents et enseignants ; mais aussi des sensibilisations à des questions relevant de la citoyenneté telles que l'apprentissage du décryptage de l'information et des médias ; ou des sensibilisations à des technologies dont tout indique qu'elles seront toujours plus largement présentes dans le futur (ordinateurs, téléphones portables...).

Testées localement, ces innovations n'ont de sens que si elles sont portées plus loin. Ceci requiert donc des activités de capitalisation des démarches entreprises et de leurs résultats ; de mise en réseau des participants au Nord et au Sud ; d'échanges d'expériences et de réflexions sur celles-ci ; de communication à l'intention des instances publiques de niveau supérieur.

2. Fiche technique : mettre en œuvre un projet de coopération en éducation

Concevoir et identifier un projet

Comprendre l'existant et où se situent les exclusions pour cibler les objectifs

Le secteur de l'éducation est rarement un domaine totalement vierge. Les Etats ont mis en place leurs propres systèmes éducatifs. Et toute société avait ou a encore ses propres systèmes informels ou traditionnels d'éducation. C'est donc en commençant par connaître ce qui se fait localement et en appréciant les forces et faiblesses de l'existant qu'on élabore une proposition.

Deux questions apparaissent comme essentielles :

- Par rapport à l'objectif d'EPT, pourquoi une part importante des enfants ne parvient pas à conclure le cycle primaire ? S'agit-il d'un problème d'exclusion par le système officiel (sur l'âge, la langue, l'éloignement de l'école...) ? De dysfonctionnement (absences des maîtres, infrastructures ou pédagogie inadaptées...) ? D'inadaptation au contexte local (calendrier, prévalence de maladies, nécessité pour les enfants de travailler...) ?
- Sur quoi et sur qui faire porter les efforts ? Sur les contenus et la pédagogie, et donc sur les enseignants ? Sur l'organisation de l'école ou son insertion dans le tissu local ? Le projet devra alors toucher parents, élus et entrepreneurs en plus des maîtres et élèves.

Dimensionner correctement le projet et les moyens

Tout en ciblant les objectifs, il est nécessaire d'apprécier l'ampleur qu'il est possible ou souhaitable de donner aux activités. Un projet requiert des moyens sensiblement différents en temps, ressources financières et humaines, selon qu'il s'agit de construire ponctuellement des salles ou des latrines, de favoriser l'accès à du matériel pédagogique, de former des maîtres, d'élaborer une pédagogie adaptée, d'aider les parents (bourses, parrainage ou activité économique) afin qu'ils maintiennent leurs enfants à l'école. Se posent donc deux questions :

- Qu'est-ce qui est réellement faisable localement ? Avec qui, quelles ressources, et en combien de temps ?
- De quels moyens le porteur de projet dispose-t-il ou est-il en mesure de disposer seul ou en s'associant avec d'autres ?

Inutile donc d'être trop ambitieux pour une petite organisation, ou à l'inverse de s'attaquer avec des moyens limités à un problème général. Ce sont les objectifs du projet qu'il faut alors revoir.

Mettre en œuvre un projet

Favoriser l'insertion locale des enfants

Il n'y a pas de bonne façon d'éduquer les enfants mais des systèmes permettant aux enfants d'acquérir différents savoirs, savoir-faire et savoir-être, jugés comme indispensables au sein de la société dans laquelle ils auront à vivre. Les contenus et pédagogies ne constituent donc pas un socle prédéterminé dans l'absolu mais des moyens à mettre au service d'objectifs reconnus comme socialement nécessaires. Pour le primaire, la maîtrise durable des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, comprendre le monde environnant) nécessaires à la vie quotidienne et permettant un apprentissage tout au long de la vie constitue l'enjeu. L'enseignement peut bien sûr avoir d'autres objectifs mais ils relèvent de cycles ultérieurs.

En matière de coopération, il faut dès lors prendre garde à ne pas plaquer des schémas préconçus sur ce qu'il faudrait savoir ou comment l'enseigner. L'école primaire doit en

priorité favoriser l'insertion des enfants dans la société qui les entoure. C'est donc autour de la vie locale et quotidienne qu'il convient de bâtir les projets pédagogiques : enseignement prioritairement en langue locale, apprentissage de la culture de la région ou de la population concernée, sensibilisation aux activités pratiquées sur place (agriculture, petits métiers de la rue, etc). Ceci peut bien sûr s'accompagner d'une sensibilisation à d'autres réalités, plus lointaines, mais dans un premier temps l'essentiel de l'apprentissage se joue bien dans la compréhension du quotidien et l'enjeu est bien celui de l'insertion des enfants dans leur propre société.

Adapter le fonctionnement de l'école au contexte

Là encore, il n'y a pas de règle préétablie du bon fonctionnement d'une école mais des objectifs de réussite et d'efficacité. En Afrique, l'échec relatif des systèmes éducatifs officiels (40% d'exclus du primaire) relève notamment de l'inadaptation du fonctionnement des écoles au contexte local dans lequel elles s'insèrent. Pour les projets de coopération, l'enjeu est donc d'innover autant que possible sur tous les aspects qui font le fonctionnement de l'école : horaires, âge et nombre d'enfants, programmes, pédagogie, qualification des enseignants...

La réduction des facteurs d'exclusion requiert par ailleurs d'innover également sur la prise en compte d'éléments situés « hors l'école » : malnutrition, état sanitaire, revenu des parents. En ce sens, des passerelles doivent si nécessaire être trouvées avec d'autres projets.

Mesurer l'impact du projet : bien distinguer les objectifs et les cibles

Selon le type de projet, il est bien sûr nécessaire de recourir à différents types d'indicateurs de résultats ou d'impact. Quelques idées peuvent néanmoins être dégagées.

Les mises à disposition de moyens matériels ou d'infrastructures, et d'appui aux enseignants ne constituent que des moyens par rapport aux objectifs finaux d'apprentissage des enfants. Des indicateurs partiels de résultats ou d'impact peuvent donc leur être appliqués (amélioration des conditions de travail, effets sur l'enseignement...). Mais ils n'auront de sens que pour expliquer une contribution aux effets généraux.

Plus globalement, dans le contexte actuel d'objectifs d'ETP, on cherche surtout à apprécier : a) les résultats en termes d'apprentissage ou d'amélioration de la capacité d'apprentissage ; b) les effets à long terme sur les capacités d'insertion sociale et professionnelle ; c) l'impact des projets sur la réduction des exclusions, notamment au travers de l'évolution du « taux de scolarisation universelle » (% d'entrée et de sortie du primaire).

Assurer la pérennité des actions : une réflexion à placer au cœur des projets

La durabilité des projets peut sembler un faux problème dans la mesure où l'éducation constitue un bien public, sensé être fourni gratuitement. Dans la mesure où les projets promeuvent des innovations, la pérennisation de leurs résultats par le système officiel constitue cependant un enjeu. Celle-ci se joue dès le dimensionnement car il est inutile d'initier des activités qui ne pourront être poursuivies sans garantie de financement tant que les impacts n'auront pas été démontrés. Elle se joue ensuite dans la reconnaissance de ces impacts par les pouvoirs publics : hausse du taux de scolarisation universelle, réduction des coûts salariaux à efficacité constante, amélioration de la capacité d'insertion socioprofessionnelle des enfants, réduction des coûts en matériels... Elle se joue enfin en termes de meilleure insertion auprès des pouvoirs publics locaux, par la prise en compte des problématiques locales. Dans tous les cas, elle requiert une solide capacité de démonstration et de communication.

II. LE DROIT A LA SANTE

1. Le droit à la santé, contexte et enjeux

Entretien avec Gorik OOMS, MSF- BELGIQUE

Traiter de la santé sous l'angle du droit renvoie dans le fond à une interrogation assez simple : Si la santé constitue réellement un droit universel, quelles sont alors les obligations correspondantes ? Et pour qui ?

Répondre à ces deux questions s'avère par contre particulièrement complexe car cette réponse renvoie à des instances internationales distinctes – pour faire vite, le système des Nations Unies d'un côté et l'OMC de l'autre, chacun avec ses organes –, à des textes d'accords internationaux et des pratiques concrètes, et enfin à des valeurs qu'il s'agit de traduire en actes.

Or sans avoir les mêmes mandats ni les mêmes modes de fonctionnement, les instances en question ont des domaines d'action qui se chevauchent. Les textes fondamentaux ont par ailleurs une valeur de prescription toute relative. Les notions de DESC sont juridiquement non-opposables tandis que les contenus des accords de l'OMC, le sont un peu plus, devant des instances internes de règlement des différends. Ils sont en tout cas sujets à interprétation. Les pratiques sont celles d'acteurs aussi divers que les Etats, les entreprises transnationales, les programmes publics ou privés de coopération, les organisations issues des sociétés civiles..., chacun avec ses propres objectifs et sa propre culture politique et des droits.

Dans ce cadre, la lecture de la réalité est donc nécessairement sous-tendue par les valeurs éthiques ou idéologiques auxquelles chacun se réfère (droits de l'homme, de la propriété, rentabilité, etc.) et la façon dont il leur donne une traduction opérationnelle.

Ce préambule est nécessaire pour bien positionner le débat, car il se situe finalement autant sur les faits eux-mêmes, que sur les concepts qui servent à les interpréter, et sur les principes auxquels on tente de donner corps. Ce sont donc ces trois niveaux qu'il faut aborder ici.

Le contexte : le recul du droit à la santé

Le droit sur la propriété intellectuelle relatif au commerce menace le droit à la santé

Pour MSF, les Accords de l'OMC sur le Droit de Propriété Intellectuelle qui touche au Commerce (ADPIC) constituent un véritable recul du droit à la santé et de sa notion même. Deux constats étayent cette analyse :

Le premier porte sur l'accès aux médicaments à des prix abordables. Dans le contexte actuel d'épidémie de HIV-malaria-tuberculose, les pays les moins avancés doivent pouvoir accéder à des traitements à des prix accessibles. Or se pose ici un double problème :

- Celui des capacités d'achat des Etats : elles sont de toute façon insuffisantes par rapport aux besoins mais on y reviendra.
- Et celui de l'accès aux médicaments eux-mêmes : or sur ce second point, les accords de l'OMC ont provoqué une régression.

Avant 1994 et les Accords de l'OMC, chacun était libre de s'approvisionner où il le souhaitait et notamment d'acheter des médicaments génériques. C'est de fait ce qui se passait. Avec l'adoption de l'ADPIC, les pays développés ont imposé l'application sys-

tématique des brevets. Tous les pays membres de l'OMC sont donc maintenant tenus de mettre en place une administration nationale permettant de déposer des brevets, et de contrôler leur application. Dans le cas des médicaments, les grands groupes pharmaceutiques déposent donc partout dans le monde les brevets des molécules qu'ils ont identifiées. Ils interdisent ainsi la production ou la commercialisation de molécules rigoureusement identiques mais dont le producteur n'aurait pas payé la patente. Le résultat est simple : hausse des prix et baisse des capacités de soin.

Le scandale international provoqué par le procès intenté en 1998 par 39 groupes pharmaceutiques à plusieurs Etats (Afrique du Sud, Brésil, Inde...) soutenant la production de médicaments génériques contre le HIV a certes relancé le débat sur ce sujet. Mais tout en reconnaissant le droit à prendre des mesures d'urgence sanitaire nationale, la Déclaration de Doha sur les ADPIC et la santé publique, de novembre 2001, a finalement débouché sur des dispositions opérationnelles qui limitent très fortement les capacités d'importation de médicaments génériques, et freinent les possibilités de développement de politiques de développement d'industries pharmaceutiques nationales. Donc, on reste sur une régression.

La seconde analyse porte de manière plus pointue sur la notion de DESC. Elaborés dans un cadre fondamentalement multilatéral, les DESC sont, pour faire vite, un mélange entre diverses traditions de droit. Elles laissent ainsi une part importante à ce qu'on appelle de la *soft law*, c'est-à-dire de la production de droit sur la base du commentaire et de l'interprétation juridique. Or à partir de 1993, le Pacte international relatif aux DESC (PIDESC) des Nations Unies a entériné la notion de « *nécessaire progressivité* » et « *amélioration* » de l'application des DESC. Ce faisant, elle interdit donc, en théorie, toute mesure dont les effets seraient régressifs pour les DESC. Mais autour du cas du droit à la santé, c'est donc cette notion de « *nécessaire progressivité* » que l'ADPIC est en train de battre en brèche. Toute la question est donc aujourd'hui de savoir s'il ne s'agit que d'une étape ou d'un recul durable.

A l'issue de cette analyse, une conclusion : ce n'est pas le principe d'accords multilatéraux qu'il faut ici contester, que ce soit ceux de l'OMC ou des DESC, mais le fait que des flexibilités n'aient pas été trouvées là où elles étaient nécessaires, et notamment dans l'ADPIC.

Le concept de durabilité des projets est inadapté au secteur de la santé

Les deux analyses précédentes illustrent où se situent les points de conflit, en tout cas au niveau concret de l'accès aux médicaments, et sur les contenus et interprétations des différents accords internationaux autour de la notion de droit. Une autre approche conduit à questionner les principes qui fondent actuellement l'essentiel des interventions de la coopération.

Le leitmotiv des bailleurs et de la plupart des porteurs de projets (bureaux d'étude, ONG) est de chercher à mettre en œuvre des actions qui soient pérennes à l'issue de l'intervention. Or cette notion est directement issue du secteur du développement, et principalement des actions menées en appui à des secteurs productifs (agriculture, artisanat, organisations professionnelles, services urbains, etc.). MSF s'interroge donc très sérieusement sur sa pertinence et sur son contenu en matière de politique et de droit à la santé.

Ce qui semble évident, c'est que par nature, la santé coûte cher. Ce sont des dépenses récurrentes. Et surtout la santé n'a pas à générer globalement un bénéfice mais à produire un état de bien-être de la population qui lui permette de générer par ailleurs d'autres activités. Donc le secteur de la santé peut probablement s'inscrire en partie sur le marché mais certainement pas totalement. Par la nature de ses objectifs, il relève du bien public.

Ce principe étant posé, on peut s'interroger sur ce qu'il faut effectivement pérenniser. Est-ce que par nature, tout programme ou projet doit parvenir à son issue, à un point d'équilibre, notamment financier ? Si on écoute les bailleurs ou la plupart des ONG, la réponse est oui, même s'il y a des nuances. Or, ce type de raisonnement revient à entériner les contraintes de l'aide au développement : on raisonne à budget donné sur une durée donnée. Ensuite, on retient parmi les projets ce qui économiquement sont les plus efficaces. Mais rien n'indique que cela soit la meilleure façon de procéder, en tout cas sur un secteur de dépenses. Pour la santé, c'est en fait une simple rationalisation de la charité.

Si au contraire on considère que la santé est un droit – et non un objet de charité – on peut tout à fait aborder autrement cet enjeu de la pérennité des actions. L'enjeu n'est en effet plus que celles-ci perdurent au-delà de la durée du projet sans financement des bailleurs, mais bien que des financements permettent de couvrir de manière durable des activités traitant de problèmes de santé dont on sait qu'ils vont de toute façon se poser sur le long terme.

Concrètement, vu que les Etats du Sud sont pour la plupart incapables d'assumer ces coûts, cela signifie que l'essentiel des efforts de pérennisation doit aujourd'hui porter sur les mécanismes internationaux de financement. Le Global Fund est un exemple. Le fonds Unitaid créé par le Président Chirac à partir d'une taxe sur les billets d'avion en est un autre. C'est en ce sens qu'il faut avancer. A partir du traitement HIV-malaria-tuberculose, on peut éventuellement passer à des questions de santé materno-infantile, ou de malnutrition chronique, etc.

Les enjeux : mettre en place un dispositif mondial de financement de la santé opérationnel sur la longue durée

Pour préciser les enjeux opérationnels de cette approche par les droits, il faut maintenant revenir à ce qui se passe réellement sur le terrain.

La situation en définitive est simple : compte tenu des besoins générés notamment par les épidémies de HIV-malaria-tuberculose, les Etats des pays les moins avancés n'ont tout simplement pas les moyens d'assumer les coûts des soins. A partir de là, que peut-on faire ? Trois options : a) Introduire des systèmes de paiement par les populations ; b) baisser les coûts par l'usage de génériques ou la baisse de rémunération du personnel médical ; et enfin c) développer des dispositifs durables de transferts financiers depuis les pays riches vers les pays pauvres.

A court terme, la première option ne tient pas à l'analyse. Tant que de réelles dynamiques de développement économique n'ont pas été enclenchées, les populations sont encore moins capables d'assumer les coûts des trithérapies que leurs Etats.

Concernant la baisse des coûts, l'usage de génériques est moins coûteux que celui des médicaments sous brevet. Il faut donc le développer. Mais c'est insuffisant. Des solutions ont donc été testées, notamment au Mozambique pour mettre en place du personnel de santé ayant un statut intermédiaire entre celui des médecins et des infirmiers. Ces techniciens de santé sont ainsi habilités à prescrire certains médicaments ou effectuer quelques actes chirurgicaux tels que des césariennes. On arrive ainsi à mieux répondre aux besoins pour des coûts inférieurs. Mais même ainsi, les simulations économiques montrent que les coûts de santé restent toujours trop importants par rapport aux moyens disponibles.

On revient donc à la question initiale mais avec quelques éléments de réponse : si la santé est un droit un tant soit peu universel, alors pour les pays les moins avancés, ce ne sont ni les Etats ni les populations qui aujourd'hui sont en mesure d'assumer les coûts correspondants.

C'est donc par la mise en place de dispositifs internationaux de financement qu'il faut les prendre en charge, de manière durable et sur la longue durée. Pour MSF, il s'agit là d'un enjeu stratégique d'intérêt mondial.

La réflexion va même au-delà de ce simple énoncé. Car, implicitement, il faut alors s'interroger si les projets ou ONG qui aujourd'hui travaillent à faire financer les soins par les populations, ou à pérenniser systématiquement toute activité de santé, ne se tromperaient pas d'objectif. Les réponses ne sont probablement pas univoques. Mais pour MSF, la question mérite d'être posée.

Les rôles possibles des acteurs de la coopération décentralisée

Le secteur santé présente des spécificités qui le placent à part dans les actions de coopération.

- Selon le contexte, les actions sont susceptibles d'osciller entre urgence et développement : soit elles visent le très court terme avec des conditions d'intervention parfois extrêmes, soit elles s'inscrivent dans la durée avec des objectifs plus structurels.
- Le secteur regroupe des acteurs très hétérogènes, issus tant du public (centres hospitaliers, universités, centres de recherche) que de la société civile. Dans le second cas, l'éventail va même de toutes petites associations locales (assurant par exemple l'envoi de médicaments à un partenaire local) à de véritables multinationales (Médecins du Monde et Médecins Sans Frontières) capables de mobiliser en quelques jours des équipes de plusieurs dizaines de soignants hautement spécialisés et de mettre en place un hôpital de campagne ou encore de peser sur les orientations d'une politique nationale de santé.
- Ce secteur bénéficie enfin d'une image particulièrement positive dans l'opinion publique. Or ceci suscite parfois des comportements extrêmes : multiplication des dons en quelques jours, divergences d'appréciation incomprises ou mal perçues par l'opinion, etc.

Il est dès lors essentiel que chaque acteur tente d'apprécier ses propres capacités et identifie où peuvent se situer les éventuelles complémentarités avec d'autres formes d'organisation. Dans ce cadre, deux grands axes de travail au moins émergent en tant que passerelles possibles entre les acteurs de la coopération décentralisée et les grandes organisations spécialisées :

- *Innover sur les méthodes qui touchent à la fois à la santé et au développement socioéconomique*

Au-delà des actions traditionnelles de fourniture de médicaments ou d'aide médicale ponctuelle, les acteurs de la coopération décentralisée sont susceptibles d'apporter des savoir-faire et de réelles capacités d'innovation dans le secteur santé, à la jonction avec des activités qui relèvent plutôt du développement. On peut ainsi citer les exemples de projets :

- qui contribuent à améliorer les conditions sanitaires et d'hygiène (creusement de puits, adduction en eau potable, équipement en sanitaires, traitement des déchets...);
- qui sont ciblés sur la sécurité alimentaire de populations à risque ou la protection materno-infantile (production locale et à relativement bas prix de produits à haute valeur énergétique ou vitaminique tels que pâte d'arachide, « laits » de substitution, etc.);
- qui complètent les équipements de santé existants (construction de maisons de passage pour les familles de malades, les femmes en attente d'accouchement, etc.).

Or sans être nécessairement positionnées au cœur du système de soin et de ses complexités, de telles actions apportent souvent de véritables bénéfices dans l'accès aux soins des populations.

➤ *Prendre part aux activités de plaidoyer et de mobilisation de l'opinion*

De par l'ampleur des enjeux liés au droit à la santé et à l'accès aux soins, il est essentiel que les opinions publiques prennent part aux débats sur les grands principes qui doivent régir ce secteur. Ces débats ne restent pas confinés à la sphère des experts et hommes politiques du fait de leur technicité. Les actions d'information et de sensibilisation de l'opinion ou de plaidoyer sont donc cruciales. Les acteurs locaux doivent y être actifs.

2. Fiche technique : mettre en œuvre un projet de coopération en santé

Concevoir et identifier un projet

Bien identifier les pratiques des populations

De nombreux projets bâtissent leur offre sur l'analyse d'indices épidémiologiques ou de volumes de consultation. Mais parallèlement à ce travail, il est essentiel de bien identifier ce qui se passe réellement au niveau des populations. Or on s'aperçoit que dans de nombreuses zones où la couverture des soins est apparemment assurée, d'importantes zones d'exclusion persistent et englobent parfois près de la moitié de la population. Les causes peuvent être multiples : géographiques (une rivière ou un col difficiles à traverser), socioculturelles (les femmes sont prises par les tâches du foyer et n'ont pas le temps de faire la queue...), etc. La prise en compte de tels éléments permet souvent d'améliorer sensiblement l'accès aux soins sans pour autant passer par les questions complexes de l'épidémiologie ou la qualité des consultations.

Chercher les complémentarités entre projets

La mise en œuvre d'un projet témoigne d'un acte de solidarité. Compte tenu de la myriade de projets de santé souvent existante, il faut cependant s'interroger sur l'apport réel de tout projet supplémentaire. Il est ainsi souvent plus pertinent de compléter l'existant par un nouvel angle que de multiplier des initiatives à la portée forcément limitée.

Mesurer l'impact du projet

Se centrer sur l'amélioration de la relation patient-soignant

L'impact des projets d'urgence (gestion de camps de réfugiés, traitement de la malnutrition sévère) est paradoxalement assez simple à mesurer (décompte de la mortalité, nombre de consultations pour des nourrissons, de la prise de poids, etc.). Mais dès qu'on sort de ces projets d'urgence, l'impact des actions de santé devient particulièrement complexe à apprécier. Il relève en effet de la combinaison de multiples facteurs, médicaux et de contexte (hygiène, alimentation, etc.).

Pour rester sur des démarches simples, il est alors essentiel d'apprécier l'impact sur la relation entre patient et soignant car, en définitive, elle témoigne indirectement de l'amélioration de l'accès aux soins.

III. LE DROIT A L'INFORMATION

1. Le droit à l'information, contexte et enjeux

Entretien avec Marie-Christine LEBRET et Florence LEMOINE-MINERY, GRET.

Le contexte : des révolutions politiques et techniques

Thème majeur de l'affrontement Est-Ouest, la question du droit à la liberté d'expression et d'information fait depuis longtemps l'objet de débats passionnés sur les notions de droit, de liberté, d'expression ou d'information, de domination, d'idéologie ou encore sur les conditions réelles d'exercice et d'application de ces notions.

Deux événements majeurs ont bouleversé cette situation au tournant des années 1990 : d'un côté, l'éclatement du bloc soviétique et la démocratisation progressive de nombreux régimes forts un peu partout dans le monde, et de l'autre l'émergence massive des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'accès aux médias : des problématiques très diverses

- Dans de nombreux pays d'Amérique latine, d'Asie ou d'Afrique anglophone, le secteur de la presse était particulièrement développé, avant même les années 1990. Des radios rurales avaient été mises en place. Un puissant secteur télévisuel privé (Télévisa, TV-Globo...) opérait à côté du secteur public. A partir des années 90, les médias d'opinion ont pu jouir de plus de liberté mais, comme dans la plupart des pays développés, ce sont surtout les dynamiques de concentration sectorielle qui ont dominé.
- Dans les pays d'Afrique francophone qui ont accédé au pluralisme vers 1990, la fin du contrôle politique des médias a donné lieu à un accroissement de l'offre et à l'émergence de médias d'opinion. Mais cette dynamique s'est souvent accompagnée de graves dérapages déontologiques, allant parfois jusqu'à l'appel au meurtre ou au génocide.
- Dans les pays de l'ex-bloc socialiste, le secteur des médias était déjà particulièrement développé mais inféodé au pouvoir politique et financé sur fonds publics. Dès lors, les problématiques varient selon que l'ouverture politique du secteur a précédé ou non son ouverture économique. Dans le premier cas, c'est plutôt la question de sa structuration économique qui pose aujourd'hui problème, avec des médias de plus en plus libres mais parfois toujours financés par les pouvoirs publics. Dans le second, la rapidité de l'ouverture économique a précipité l'essentiel du secteur aux mains des grands groupes économiques, qu'ils soient publics ou privés, laissant peu de place à l'émergence de contre-pouvoirs autonomes.

Les NTIC : une révolution de l'accès particulièrement inégalitaire

Initiée au début des années 70, la révolution des NTIC a véritablement pris son essor au cours des années 90, avec le développement massif de la bureautique individuelle, de l'Internet et la multiplication des modes de communication (fibres optiques, téléphonie sans fil, télé par satellite puis numérique...).

Dans la plupart des pays, la mise en place de réseaux transocéaniques de fibre optique a ainsi rapidement fourni une infrastructure d'accès à Internet, donnant lieu un peu partout à l'explosion d'une offre de cybercafés. Certains pays du Sud, comme au Moyen-Orient, se sont par ailleurs lancés dans une politique d'offre mondiale de télé par satellite. D'autres ont choisi de faire un bond technologique autour par exemple de

la téléphonie comme en Chine. La « fracture numérique » ne se limite donc pas à une simple opposition Nord-Sud.

Les disparités restent cependant particulièrement marquées car :

- Les rythmes d'équipement ont été très inégaux (ex. : début de l'Internet plutôt vers 90 en Amérique latine et certaines zones d'Asie, vers 95 en Europe, et 2000 en Afrique).
- D'énormes zones restent hors d'atteinte des principaux réseaux optiques et énergétiques. Ainsi, en Afrique, l'équipement se limite presque exclusivement aux zones côtières. Dès qu'on entre dans l'intérieur des terres se posent en outre des questions de bande passante, de disponibilité énergétique et d'accords multilatéraux entre pays.
- Même si les coûts d'accès ont baissé (équipement ou usage), ils restent trop élevés pour les populations pauvres.

Les enjeux : lire, accéder, décrypter et utiliser une information fiable et adaptée

Dans ce contexte, la question de la liberté d'expression et plus particulièrement celle du droit à l'information, qui relevait jusqu'alors des luttes pour les droits politiques, s'est en grande partie déplacée vers le champ des DESC autour de quelques grands enjeux.

▷ **Lire.** Pour les médias comme pour les TIC, la maîtrise de la lecture reste le plus souvent nécessaire. Inutile donc de favoriser l'accès à l'information ou de penser profiter à d'éventuelles vertus pédagogiques sans poursuivre les efforts d'alphabétisation des enfants et adultes.

▷ **Accéder à...** Même si elles ne sont pas purement Nord-Sud, les inégalités économiques et géographiques d'accès aux NTIC constituent un fossé à réduire. Les voies pour y contribuer passent par des actions financières (aides à l'équipement, aux investissements...), techniques (GSM, baisse des coûts, batteries longue durée, amélioration de la fiabilité technique...) et sociales (cybercafés, centres de ressources et réseaux d'information spécialisés...).

▷ **Comprendre et analyser une information fiable.** Sur le Net comme dans les médias circule une part importante d'informations dont le contenu relève de la publicité voire même de la manipulation politique. Au-delà de l'accessibilité sont donc aussi en cause la compréhension, l'analyse et la fiabilité de l'information. Compréhension et analyse relèvent assurément de l'éducation, avec des sensibilisations pouvant aller depuis le primaire jusqu'à l'enseignement supérieur et la formation professionnelle. La fiabilité renvoie par contre à la formation des producteurs d'information (journalistes, rédacteurs, webmasters...) combinée à la mise en place de codes déontologiques et d'instance de régulation ou d'autorégulation.

▷ **Produire et adapter l'information.** L'usage donné à une information correspond toujours à un contexte spécifique. Produire localement de l'information ou de l'adapter pour la rendre utile à l'utilisateur lorsqu'elle vient de l'extérieur, sont donc des objectifs fondamentaux qu'il faut décliner aux différents échelons d'intervention. Leur mise en œuvre passe en outre par trois grands niveaux d'action : a) la formation des producteurs d'information, b) la création de centres de ressources locaux (centres d'affaire, maisons de la presse, radios locales...) et la consolidation des entreprises de médias, et c) la structuration du secteur concerné (réseaux d'information spécialisés, secteur de la presse ou des médias).

Au-delà de ces enjeux qui concernent directement les programmes actuels de coopération, émergent en outre quelques grandes questions dont les réponses restent en suspens :

▷ **Entre professionnalisation et mobilisation citoyenne.** Le renforcement des médias et des centres de ressources techniques ou spécialisés passe par la professionnalisation d'une partie de leur personnel. Mais d'autres réseaux d'information tels que les blogs, émergent depuis peu sur une base bénévole. Dans la même logique, il reste difficile d'apprécier si la production de logiciels libres est en mesure de bouleverser à terme le secteur des NTIC.

▷ **Quelle place pour les langues locales ?** La place des langues locales doit être préservée. Mais les informations disponibles sur Internet sont pour l'essentiel en une dizaine de langues à peine. Faut-il dès lors privilégier une multiplication des langues qui y sont employées ou au contraire favoriser le multilinguisme des usagers ? Pour des projets aux ressources limitées, il y a là une question à laquelle il n'est pas toujours aisé de répondre.

▷ **Quelles sont les capacités sociales d'adaptation au changement ?** Les TIC sont des instruments qui fournissent à leurs usagers des références et modes de représentations souvent externes à leurs réalités. Se posent donc des questions de décryptage et d'adaptation des informations. Mais au-delà, se pose aussi la question de la disposition des usagers et de leur société à tirer parti de ces flux pour évoluer en conséquence. Les cas de la Chine ou de Cuba illustrent une opposition politique à de tels changements. Mais plus généralement, la question se pose aussi et un peu partout en termes de capacité psychosociale d'adaptation.

▷ **Les droits de propriété intellectuelle : vers une privatisation de l'information ?** L'évolution du droit témoigne d'un élargissement de l'application des droits de propriété sur les vecteurs d'information – matériel, logiciels – et sur les contenus. Dès lors, où et comment fixer les limites à ce droit de propriété pour garantir la liberté d'information ?

Les rôles possibles des acteurs de la coopération décentralisée

Parmi les actions couramment réalisées par les acteurs de la coopération décentralisée, on relève :

- L'appui à l'équipement en TIC des zones isolées. aide financière à l'équipement de base (ordinateurs, modems...) et de connexion aux réseaux nationaux. Conseil technique pour ces équipements. Appui à l'accès à des sources d'énergie permettant l'utilisation des équipements.
- La formation des populations : alphabétisation primaire ou pour adultes et sensibilisation à tous niveaux au décryptage de l'information issue de médias (presse écrite, radios, TV) ou de NTIC.
- La création et le renforcement de centres de ressources spécialisés pour les médias ou les NTIC :
 - mise en place de centres de ressources liés à une profession (agriculteurs, artisans...) ou à une localité.
 - Conseil pour les choix techniques d'équipement. Formations purement techniques des ressources humaines à l'utilisation du matériel (PC, modems, réseaux, serveurs...).
 - Formation à la recherche d'information et à l'accueil du public cible. Formations à la production et l'adaptation d'information (journalistes, webmasters...).
 - Formation sur des contenus spécifiques.
 - Création de réseaux entre des centres, échanges d'expériences.
 - Structuration économique des centres de ressource.
 - Appui à l'élaboration de codes déontologiques.

- Production d'information spécifique : sur un thème, pour une région, un groupe d'utilisateurs, etc. Et par des moyens variés (périodique, bulletin, page Web...)

2. Fiche technique : mettre en œuvre un projet de coopération sur l'accès à l'information

Concevoir et identifier un projet

Des situations très hétérogènes

D'un pays ou d'une région à l'autre, les situations en matière d'accès ou de droit à l'information sont particulièrement hétérogènes. Cette diversité relève de multiples facteurs techniques (accès aux grands réseaux de diffusion, à l'énergie, spécificités topographiques ou climatiques...), sociaux et politiques (existence préalable de médias ou de centre d'information, respect de la liberté d'information, compétences des journalistes...) ou bien liés aux usagers (alphabétisation, habitude de lecture...). Il est donc essentiel de bien comprendre où se situent les difficultés que le projet aidera à résoudre.

S'insérer dans des chaînes d'information

Un bulletin d'information, un centre de ressources ou une maison locale de journalistes ne se conçoivent pas isolément. Tant au plan purement technique que des ressources humaines, il leur faut s'insérer dans les réseaux existants pour être en mesure d'échanger de l'information. Repérer les principales spécificités et évolutions à venir de ces réseaux, que ce soit du fait des politiques ou des investissements, aide à mieux déterminer les caractéristiques du projet.

Fixer des objectifs réalistes

Techniquement, les possibilités d'amélioration des communications sont énormes, même dans les régions les plus reculées et auprès des populations les plus en difficulté. Les technologies employées sont par contre souvent pointues, coûteuses, fragiles, susceptibles d'une rapide obsolescence. Même s'il est techniquement faisable et qu'il répond à un besoin local, tout projet n'est donc pas nécessairement pertinent lorsque le contexte ne s'y prête pas.

Bien choisir le public cible

En matière de médias ou de NTIC, le vecteur n'est qu'un moyen pour répondre à des besoins d'une population cible. L'identification de cette population est donc essentielle pour calibrer en conséquence le contenu de l'information qui va être proposée et les modalités de diffusion.

Mettre en œuvre un projet

Produire une information adaptée et selon une ligne éditoriale claire

Une même information sur les marchés agricoles n'intéresse pas de la même façon l'habitant d'une capitale et un agriculteur. Elle doit donc leur être délivrée de manière distincte. Sont donc ici en cause les caractéristiques du vecteur qui va être employé (présentation, rythme, explication, mise en contexte...) et les compétences dont le personnel chargé de sa production devra disposer. Pour l'utilisateur, il s'agit par ailleurs de savoir à quoi il peut s'attendre en allant chercher de l'information auprès d'un média ou centre de ressource donné. A défaut, il risque en effet de se tourner vers une autre source.

Assurer un suivi et une veille

Le secteur de la communication évolue à grande vitesse, aussi bien au plan technique qu'en ce qui concerne les besoins ou la demande. Un projet bien pensé lors de sa conception peut donc devenir rapidement obsolète si des outils ne sont pas mis en

place pour suivre l'évolution de la demande et de sa satisfaction, et veiller globalement sur les évolutions sectorielles.

Fidéliser les utilisateurs

Sur ce secteur fortement concurrentiel, l'émergence de nouveaux acteurs risque à tout moment de marginaliser les porteurs de projet. La satisfaction des usagers ne se limite donc pas à une capacité à répondre à leurs besoins mais à les conserver durablement, indépendamment des évolutions de la concurrence.

Mesurer l'impact du projet :

Suivre la diffusion et apprécier la satisfaction

En matière de communication, l'impact s'apprécie en premier lieu sur le volume de diffusion des services proposés (nombre de bulletins, de journaux, de connexions, de consultations, de lecteurs ou auditeurs...) en les corrigeant autant que possible d'éventuels effets multiplicateurs (10 téléchargements identiques par le même usager, 4 ou 5 lecteurs pour le même journal). Cette quantification n'a toutefois de sens que pondérée par des appréciations qualitatives sur la satisfaction des usagers : c'est bien d'accéder à de l'information. C'est encore mieux si elle est considérée comme utile et fiable.

Aider à la structuration du secteur

La création ou le renforcement de centres de ressources ou de médias sont utiles en eux-mêmes et parce qu'ils favorisent l'accès à l'information d'une population spécifique. Mais ces activités ont encore plus de sens lorsqu'elles permettent d'améliorer le fonctionnement de l'ensemble du secteur. C'est parfois même une condition, comme dans le secteur des médias, où il convient de ne pas afficher de favoritisme politique. Il devient alors essentiel d'apprécier des effets tels que la professionnalisation des journalistes, la création d'un statut juridique, l'édiction de règles déontologiques... sur l'ensemble du secteur.

Limiter les dérapages déontologiques

Entre publicité, rumeurs et information, la limite est parfois ténue. Nombre de projets intègrent donc l'édiction de codes de déontologie (pour les médias, les journalistes ou les réseaux de communication) et l'instauration d'instances de régulation et d'autorégulation visant entre autre à contrôler la baisse du nombre d'infractions.

Assurer la pérennité des actions :

Penser « gestion » et « rentabilité »

La mise à disposition d'outils techniques et la formation constituent de bons moyens pour améliorer l'accès à l'information. Il ne faut pas pour autant en oublier que les centres de ressources ou les médias sont aussi des entreprises comme les autres, qui doivent gérer leurs ressources matérielles et humaines, assurer leur équilibre économique et préparer l'avenir. Les risques de contrôle des contenus par des groupes économiques publics ou privés existent par ailleurs bel et bien. Mais l'expérience prouve que les médias et centres de ressources sont d'autant mieux une réussite qu'ils raisonnent leurs activités en tenant compte des besoins de management et de rentabilité.

IV. FAVORISER LA DEMOCRATIE LOCALE

Pierre-Michel ROSNER, GRET.

1. La démocratie locale, contexte et enjeux

Le contexte : un thème relativement « nouveau » pour le secteur de la coopération

Jusqu'à il y a une quinzaine d'années, la question de la démocratie était du ressort quasi exclusif des politiques d'Etat et des relations diplomatiques. Les bailleurs se gardaient bien d'avoir une position officielle sur le sujet. Et les acteurs de terrain laissaient cela aux officiels.

Cette situation tenait autant de l'idéologie, des cultures institutionnelles ou de métier que du pragmatisme. Côté des Etats, on se prévalait du monopole de la légitimité dans la gestion des affaires publiques. Côté projets, l'essentiel était d'avoir des résultats positifs pour le développement économique et social avec, dans le meilleur des cas, un questionnement sur les impacts en termes de justice et d'équité.

L'affrontement Est-Ouest était encore bien présent, et tout débat sur la démocratie se heurtait nécessairement aux contradictions entre démocratie formelle et réelle. L'existence d'acteurs sociaux structurés issus de la société civile était par ailleurs vécue par les uns comme un mal nécessaire, voire comme un danger réel à éliminer. Pour les autres, c'était un moyen d'accumuler des forces de manière autonome, en vue d'un affrontement plus ou moins frontal avec l'Etat. Les rôles étaient en quelque sorte clairement définis : d'un côté le pouvoir (quel qu'il soit), de l'autre, la résistance ou l'opposition (quelle qu'elle soit). Entre les deux, peu de place pour des notions telles que participation, cogestion, partenariats, régulation, délégation de services...

Dans ce cadre, il serait exagéré de dire que la question de la démocratie n'intéressait pas le secteur de la coopération. Mais, ainsi que Marc Levy le mentionne dans sa contribution, ce thème ne faisait pas partie des préoccupations principales des projets de développement.

Au tournant des années 1990, plusieurs éléments ont contribué à faire de la promotion de la démocratie, et notamment de la démocratie locale, un thème clé de la coopération :

- La fin de l'affrontement Est-Ouest a signifié un peu partout l'effondrement de régimes forts. Parfois contraints par les instances internationales, de nombreux pays ont alors entrepris des réformes démocratiques (élections, reconnaissance du multipartisme...).
- L'intensification de la mondialisation a accentué la confrontation entre le local et le global. Les questions de droits sociaux, politiques et économiques et de représentation politique ont donc été repoussées simultanément et à ces deux niveaux.
- La réduction des budgets des Etats et la recherche de nouvelles formes de légitimité à l'action publique ont débouché sur des politiques de décentralisation. Celles-ci ont donné lieu au renforcement d'acteurs institutionnels locaux (communes, districts, régions, provinces...) qui se sont vus transférés la gestion de services (écoles, santé...).
- Les questions d'exclusion économique (pauvreté, accès...) ou politique (genre, minorité...) ont été reconnues comme devant faire l'objet de mesures spécifiques (ODM, filets sociaux de sécurité...).

- Certains pays se sont par ailleurs élevés contre la notion même de démocratie en revendiquant des formes de légitimation du pouvoir et de l'action publique autres que la reconnaissance du droit de tout individu (quel que soit son genre, âge, lignage, sa fortune ou sa religion) à prendre part aux décisions de la cité. Les puissances occidentales, et notamment l'Union européenne, ont dès lors réaffirmé la place de cette notion au cœur de leur doctrine.
- De nombreux outils théoriques et méthodologiques élaborés au cours des années 70 et 80 par les milieux universitaires ou les projets de développement mettaient l'accent sur la construction et la formalisation de processus de décision (économie néo-institutionnelle, des contrats, école de la régulation, approches participatives, renforcement institutionnel...). Or à partir des années 90, ces outils ont trouvé un écho au-delà des cercles initiés.

Dans le secteur de la coopération, la question de l'ensemble des principes philosophiques et politiques selon lesquels un groupe social donné organise son fonctionnement par des règles décidées, mises en commun ou surveillées par l'ensemble des membres, sans exclusive, a alors d'une façon ou d'une autre été régulièrement posée. C'est celle de la démocratie.

Les enjeux classiques : contribuer à construire des systèmes démocratiques

Ce regain d'intérêt pour la démocratie s'est traduit à partir des années 1990 par la mise en place de projets mettant l'accent sur des domaines jusqu'alors peu abordés par la coopération :

- La construction du Droit public et des affaires ; l'élaboration de cadres juridiques nationaux indépendants des systèmes politiques dans des pays où ceux-ci étaient inexistantes ou embryonnaires ; la formation des professionnels de la justice et des législateurs ; etc.
- La mise en place de processus électoraux fiables, avec appui à l'élaboration de listes électorales ; de règles pour les campagnes ; la surveillance du vote et de son décompte ; etc.
- Le renforcement des capacités des administrations publiques aux différents échelons notamment pour élaborer des procédures fiables et transparentes, et en finances publiques ;
- La résolution des conflits dans les pays en crise et plus généralement la sécurité, avec des accents sur la lutte contre le trafic de drogue et le terrorisme mais surtout la formation des polices à la sécurité des personnes et des biens dans le respect de la démocratie.

A ces grands axes peuvent être rattachées des thématiques telles que l'appui à l'élaboration d'accords multilatéraux et d'intégration régionale (formations thématiques, de négociateurs, élaboration de cadres de référence, etc.) et les projets d'appui aux médias.

Essentiels au fonctionnement de systèmes démocratiques, ces domaines de travail dénotent cependant d'une démarche relativement classique. Ils visent au premier chef les grandes structures institutionnelles et administratives et à tisser la toile de fond de ces systèmes. Ils restent en ce sens éloignés de ce qui fait de la démocratie une pratique au quotidien et sur le terrain.

2. Fiche technique : mettre en œuvre des projets innovants pour la démocratie locale

Mis à part les axes « classiques » mentionnés ci-dessus, l'appui à la construction de la démocratie se manifeste rarement par des projets spécifiques. **L'innovation sur ce domaine se traduit plutôt par l'intégration de nouveaux objectifs et de nouvelles méthodes de travail** à des programmes ou projets ciblant une filière ou un sec-

teur ou bien un échelon territorial (commune, district, région, province). Il faut alors préciser où et comment s'expriment ces innovations.

Un axe fort d'innovation : contribuer à construire des formes locales de régulation des services ou du développement des territoires

▷ **Favoriser le jeu collectif d'acteurs de base et intermédiaires.**

Dans le cadre d'approches territoriales ou sectorielles, on n'attend plus d'un projet de coopération qu'il réponde directement à un besoin et joue pour cela un rôle de maître d'œuvre. L'enjeu est plutôt de mobiliser un ensemble d'acteurs locaux qui parviennent collectivement à ce résultat. La distinction est politiquement essentielle. Elle signifie d'abord qu'on admet être en présence d'intérêts variés et qu'aucun des acteurs en présence ne peut à lui seul représenter cette diversité. La participation la plus large possible est donc nécessaire. Elle signifie en outre que la question de la méthode – la façon dont on va s'y prendre – est tout aussi essentielle que les réponses apportées aux besoins.

Il s'agit donc de faire travailler ensemble des acteurs aux natures et logiques a priori distinctes (administrations centrales, collectivités territoriales, entreprises privées, associations de base ou intermédiaires, universités...). Ceux-ci sont réunis autour d'un objectif commun soit par leur domaine d'activité, soit par leur appartenance à un territoire donné. Concrètement, ce travail collectif s'articule autour de la prestation d'un ensemble délimité de biens ou services (santé, éducation, adduction, assainissement, énergie...). C'est alors l'entrée par filière ou secteur. Il peut aussi s'articuler autour d'un territoire et de la capacité de ses acteurs à s'organiser pour fournir un ensemble de prestations qu'il leur faudra ensuite définir. C'est l'entrée territoriale. En termes de construction de la démocratie, ces deux entrées renvoient cependant à des questions de méthode très similaires.

▷ **Eviter les exclusions.**

L'enjeu pour la démocratie locale est simple : une fois couverte la diversité des intérêts grâce à une participation élargie, il s'agit de favoriser des critères d'équité économique et sociale.

En coopération, le ciblage de certaines catégories est systématiquement recherché (ex. : les pauvres, les femmes, les minorités ethniques). C'est ce que les bailleurs appellent les « cross-cutting issues » ou questions transversales. Ils affirment ainsi que la prise en compte des intérêts des exclus se joue sur l'intégralité d'un projet et de sa démarche, et pas seulement sur certaines étapes ou activités.

Mais au-delà des grandes dénominations (femmes, pauvres...), les catégories d'exclus et les facteurs et formes d'exclusion sont souvent difficiles à appréhender. Qu'est-ce qu'un pauvre ? Quelqu'un dont le revenu est insuffisant ou qui a des difficultés d'accès à des ressources spécifiques (ex. : un puits à 2 heures de marche) ? Quand est-on jeune ? A moins de 15, 16 ou 20 ans ou à tout âge, comme en Asie, mais selon l'âge de son interlocuteur ?

Par définition, les exclus n'ont pas d'instances propres de représentation ... et ne font donc a priori pas partie des acteurs locaux ou sectoriels susceptibles d'être mobilisés. Ils ont malgré tout accès à des voies d'expression au sein des instances existantes. Pour les projets qui visent à favoriser la démocratie, il s'agit donc de savoir qui sont les exclus, quels sont les facteurs d'exclusions, où et à quels moments ils jouent. Il s'agit ensuite de se positionner dans un jeu politique oscillant entre l'appui à de nouveaux acteurs représentatifs de ces exclus, et l'appui à la prise en compte de leurs intérêts par les acteurs existants... alors même que ce sont bien souvent ceux qui les exploitent. Il n'y a évidemment pas là de solution idéale. Il faut adapter en chaque lieu et dans chaque cas la démarche et les activités d'un projet, en gardant un œil sur ses objectifs stratégiques et sur les jeux d'acteurs.

▷ **Elaborer, convenir et appliquer collectivement des règles communes.**

Favoriser le jeu collectif d'acteurs et élargir la participation pour éviter les exclusions constituent de bons moyens pour promouvoir du débat entre acteurs, identifier les problèmes, décider des objectifs, préciser les activités, la façon de s'y prendre, le rôle et le calendrier de chacun, ou pour apprécier les résultats.

Mais pour dépasser le stade de l'exercice, il faut aller au-delà de la participation. Il s'agit de préciser et convenir collectivement quelles sont les règles et responsabilités que se donnent les parties impliquées afin de pouvoir décider et assurer, ensemble, la gestion ou la supervision des biens ou services considérés.

Sur le plan opérationnel, ce travail passe par une délimitation des compétences des différents acteurs impliqués et par une formalisation des règles communes.

Délimiter les compétences, c'est préciser qui est en charge de quoi, et jusqu'à quel point. L'objectif est simple. Mais dans le cas de services fournis à plusieurs, la tâche l'est moins car les organisations se connaissent en définitive mal elles-mêmes et entre-elles. Qu'est-ce que chaque organisation peut réellement faire, ou pas ? Pourquoi agit-elle de telle manière et pas autrement ? Dispose-t-elle de marges de liberté ? Lesquelles ? Etc. La réponse à ces questions permet de clarifier le fonctionnement interne des organismes impliqués afin de préciser les responsabilités qu'ils pourront prendre vis-à-vis des autres. Les activités d'échanges et visites et de discussion informelle sont une aide précieuse pour faire aboutir ce type de travail.

Pour formaliser les règles de gestion collective, deux points doivent retenir l'attention. Il s'agit de vérifier d'abord qu'il n'y a pas de « vide » dans les chaînes de décision et de gestion. A défaut, la viabilité même des services est en cause et les conflits sont garantis. Il s'agit aussi de savoir comment et sous quelle autorité ces règles seront formalisées entre les parties : verbalement, sous le baobab ? Sous forme d'un contrat dûment enregistré ? Avec l'aval d'une autorité tierce ? Sur ce plan, les coopérants ont des chances d'être surpris compte tenu de la variété des cultures politiques locales.

Cette double tâche de délimitation des compétences et de formalisation de règles communes constitue en tout cas une démarche très concrète contribuant à construire collectivement de la démocratie au plan local et pratique.

▷ **Faire émerger du Droit ou des mesures politiques.**

Les projets ou démarches entreprises dans un cadre sectoriel ou territorial autour de la gestion de services offrent un avantage essentiel : à partir de cas concrets, ils mettent en évidence les imprécisions des cadres juridiques en place et les vides existants dans la réponse aux besoins. Ils permettent donc d'aborder avec précision des aspects non ou peu traités par les projets classiques mentionnés précédemment : la culture, les pratiques concrètes, les modes plus ou moins formels de consultation et de décision, le décret d'application plus que le texte de loi, les responsabilités concrètes confiées à tel acteur, les aptitudes nécessaires, etc.

Les projets où ces démarches sont mises en œuvre permettent d'innover sur la construction de la démocratie, en testant des approches les plus adaptées possibles aux conditions locales. Au-delà des activités qu'ils permettent de réaliser, et de la façon de les mettre en œuvre, ils constituent des lieux desquels peuvent émerger du Droit ou des orientations pour des politiques territoriales ou sectorielles. C'est en outre la condition nécessaire pour que l'expérience qui en découle soit inscrite dans la loi et que les résultats soient étendus au-delà de leurs limites géographiques.

Plus que des projets, des principes d'action pour la coopération décentralisée

Plusieurs principes découlent assez directement de ce qui précède, qui constituent autant de lignes possibles d'actions pour les acteurs de la coopération décentralisée.

▷ Aucun des **4 objectifs innovants** mentionnés ci-avant ne suffit à lui seul à favoriser la construction de la démocratie locale. **C'est leur combinaison qui a du sens.**

Il serait donc vain de chercher à donner ici une liste exhaustive d'actions contribuant à construire la démocratie. C'est dans les méthodes de mise en œuvre que se situe l'essentiel.

▷ Chacun de ces objectifs renvoie à de nombreuses activités potentielles auxquelles sont attachés des outils méthodologiques.

S'appuyer sur des acteurs locaux signifie qu'il faut les identifier ou favoriser leur émergence, renforcer des capacités, créer des espaces de concertation, etc.

Institutionnaliser leurs relations autour de l'accès à des services signifie qu'il faut délimiter des compétences, établir des règles et procédures spécifiques tant en matière de décision que de financement, gestion, contrôle, etc.

Faire émerger du droit requiert une capitalisation des résultats mais surtout des méthodes, une clarification juridique spécialisée en lien avec des instances d'Etat, etc.

Autant de thèmes qui peuvent donner lieu à des activités plus précises et plus ciblées.

▷ Sur ces différents thèmes de travail, **il ne s'agit pas tant de faire ou de faire-faire que d'appuyer.**

L'assistance technique y reste particulièrement utile mais dans une position fondamentalement de médiation des conflits et intérêts et de construction institutionnelle. Les aptitudes nécessaires y sont donc moins techniques que méthodologiques, managériales et comportementales.

▷ Eux-mêmes situés à un échelon local ou intermédiaire, les **acteurs de la coopération décentralisée** des pays du Nord disposent sur ces questions d'une **expérience concrète particulièrement utile... à condition de l'avoir formalisée et relativisée.**

Dans ce cadre, les échanges et visites entre acteurs constituent un formidable moyen de partager cette expérience pour autant que ces activités soient conçues comme un moyen de réflexion commune et non de présentation de modèles à reproduire.

▷ **Quelques pièges à éviter** doivent enfin être soulignés :

Aussi motivante et valorisante que soit l'idée de contribuer à favoriser la démocratie locale, les conditions locales ne sont pas toujours favorables à un tel objectif (urgence, conflit, absence de sécurité ou stabilité...).

Là où l'Etat central est particulièrement faible, le renforcement trop rapide d'instances publiques locales constitue un risque susceptible de générer plus de désordres que de démocratie. Il y a donc un équilibre à trouver entre le local et le central.

Le financement des instances publiques locales constitue aujourd'hui la pierre d'achoppement de la plupart des décentralisations. Or il conditionne les possibilités d'essor de la démocratie locale. Une approche est toujours possible sous l'angle de la gestion du budget, mais pour gagner en liberté il sera nécessaire que les acteurs locaux aient aussi leur mot à dire sur la mobilisation des ressources. Etant pour l'essentiel monopolisé par l'Etat (impôt central) et requérant pour le reste (fiscalité locale, vente de services, emprunt) des compétences hautement spécialisées, uniquement accessibles aux grosses collectivités, ce thème de travail reste aujourd'hui embryonnaire bien que décisif. Une piste reste à creuser.

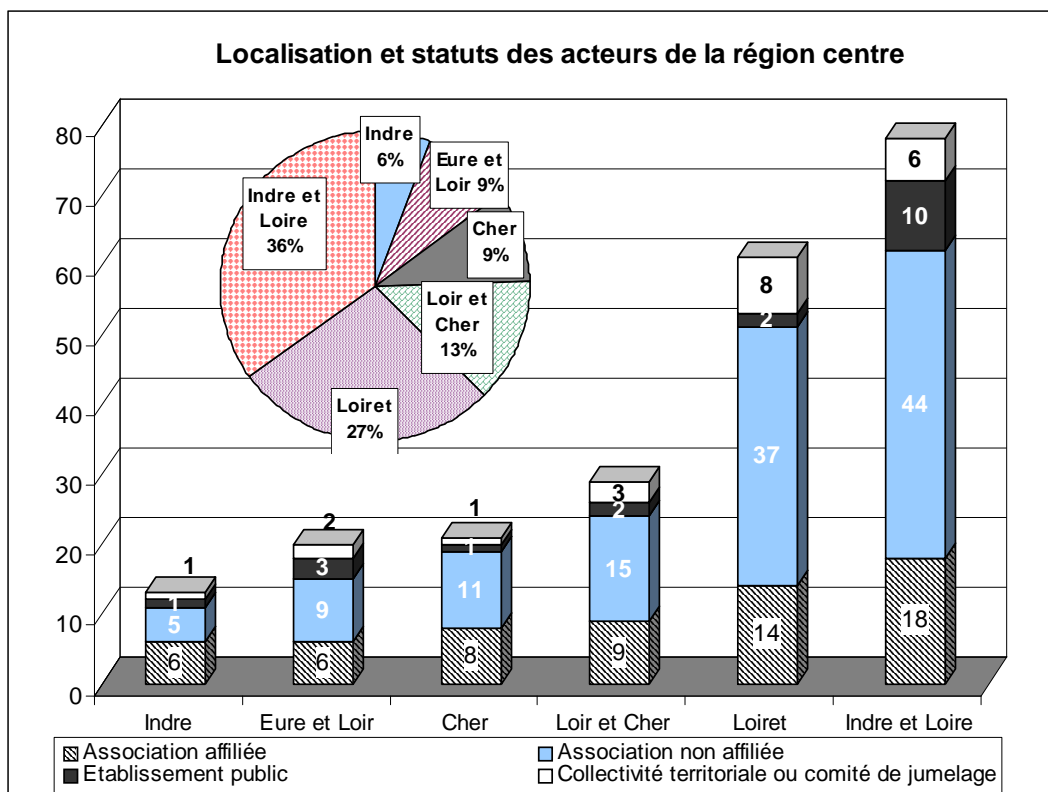
REVUE STATISTIQUE DES ACTIONS ET ACTEURS DE LA COOPERATION DECENTRALISEE DE LA REGION CENTRE EN MATIERE DE SANTE, EDUCATION, INFORMATION ET DEMOCRATIE LOCALE

La base statistique des actions et acteurs de la coopération décentralisée en région Centre en matière de santé, éducation, information et démocratie locale a été élaborée à partir de la base des acteurs de coopération internationale gérée et animée par l'association **Centraider** qui comporte 684 acteurs sur la région Centre.

Parmi l'ensemble des acteurs référencés dans ces différentes sources, **222 organisations** ont été identifiées comme s'investissant dans des actions d'amélioration de l'accès aux services essentiels (éducation, santé...), de démocratisation ou encore de défense des droits humains. Ces actions recouvrent un spectre large d'activités : envois de livres scolaires, création de bibliothèque, envois de médicaments, réhabilitation de centres de santé, promotion des droits de l'enfant...

Ces **222 acteurs** travaillent dans plus de **58 pays** différents.

2.1 Qui sont-ils et d'où viennent ils ?



Le département de l'Indre et Loir accueille une fois de plus la majorité des acteurs retenus (36%). Le Loiret, deuxième département abrite 27% des acteurs.

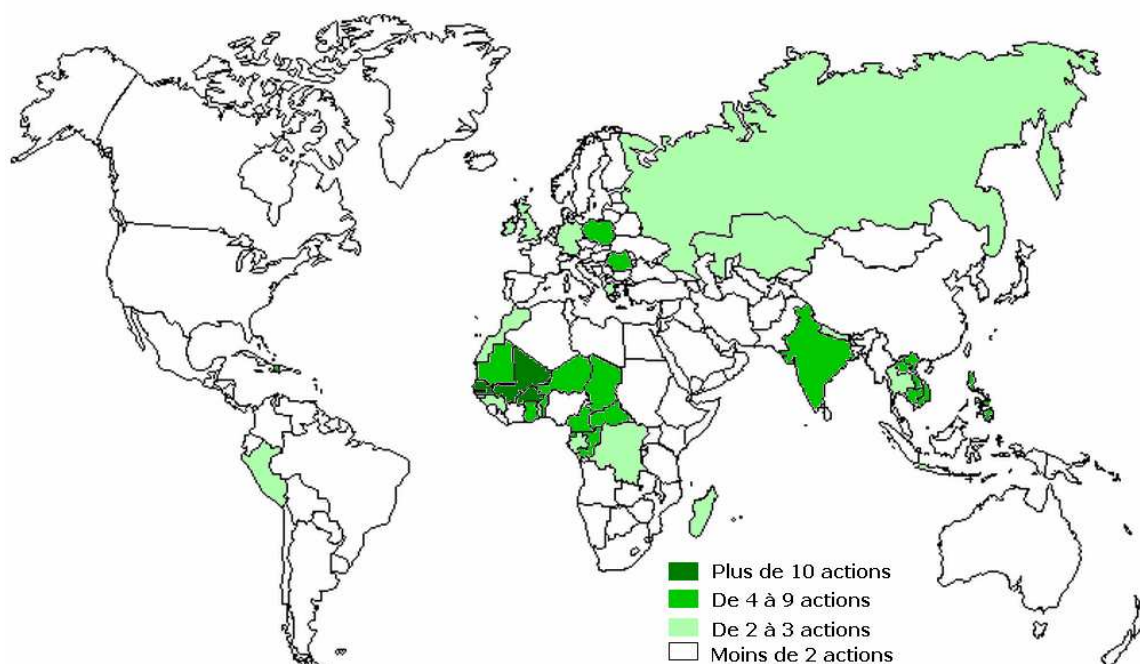
La répartition par statut d'organisations reste globalement constante parmi les 6 départements de la région. Sur les 222 organisations travaillant sur les thèmes en lien avec les Rencontres de cette année, 82% sont d'origine privée, les acteurs publics ne constituant que 18 % des acteurs observés.

2.2 Où sont menées ces actions de coopération ?

Environ 207 organisations de coopération ciblées géographiquement (58 pays précisés) ont pu être identifiées parmi les 222 acteurs. Ces actions sont menées en lien avec un pays unique ou suivent une logique de projet multi pays. Dans ce dernier cas, elles ont été comptées comme autant d'actions différentes.

Cette carte vise à montrer, par pays, l'intensité des relations de la région Centre.

Intensité par pays des actions de la Région Centre



Quatre groupes de pays ont pu être identifiés en fonction des niveaux d'intensité de leurs relations avec la région Centre :

Niveau d'intensité	Pays concernés	Acteurs	Poids
Plus de 10 actions	3	42	20%
De 4 à 9 actions	18	105	51%
De 2 à 3 actions	16	39	19%
Moins de 2 actions	21	21	10%
Total	58	207	100%

Ce panorama des relations de la région Centre montre une attention particulière aux pays francophones d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

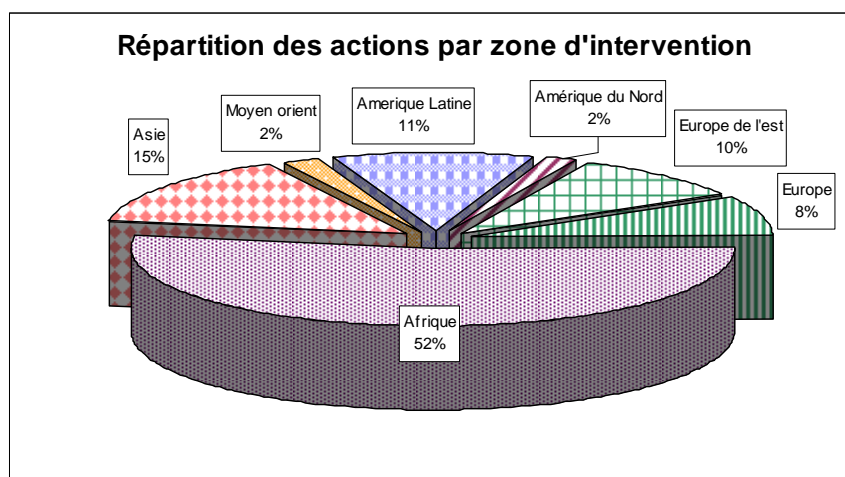
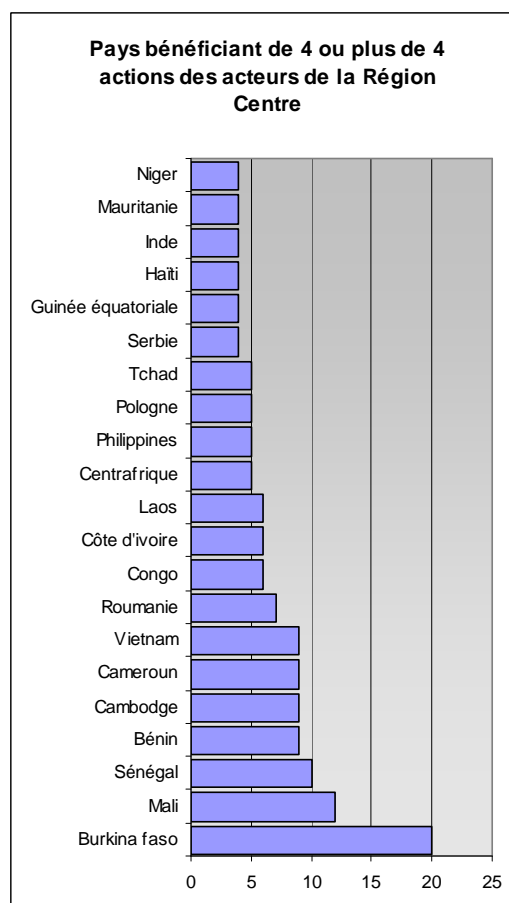
Un premier groupe de pays (plus de 10 actions) se détachent clairement et n'est constitué que de trois pays : Burkina, Sénégal et Mali, liés par tradition historique à la France.

Le second groupe (4 à 9 actions) recouvre 18 pays et bénéficiant de la moitié des actions. Ce groupe est principalement constitué des autres pays d'Afrique francophone et des pays francophones du sud-est asiatique (Cambodge, Vietnam, Laos).

Le troisième groupe (2 à 3 actions) comprend 16 pays et bénéficient de moins de 20% des actions. Il s'agit principalement de pays du continent européen.

Le quatrième groupe (une action ou pas d'action identifiée) se distribue sur l'ensemble des continents avec une prédominance particulière pour l'Europe, et l'Amérique latine (Colombie, Equateur, Mexique, Nicaragua, Salvador).

52% des actions sont menées sur **le continent africain** dans le domaine de l'accès à l'éducation, la santé, et le respect des droits humains. **L'Asie** (principalement du sud-est) suit loin derrière avec 15%.

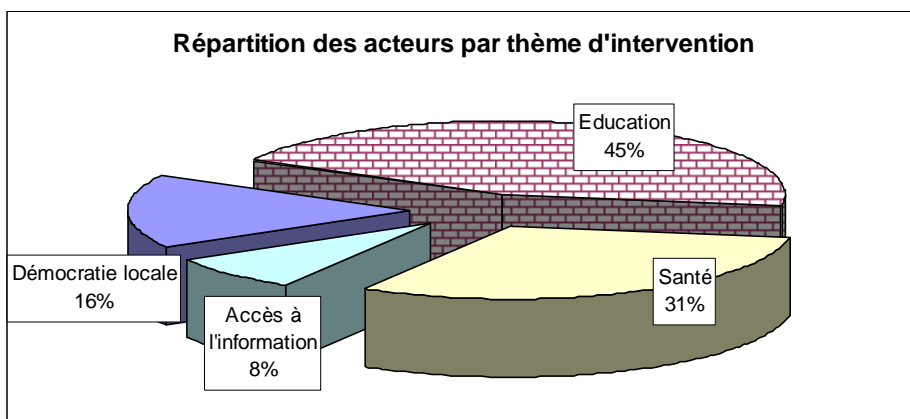


2.3 Quels sont les domaines d'actions des organisations de la région Centre ?

Les 222 acteurs identifiés ont pu être rattachés à un ou plusieurs des quatre thèmes de ces 7èmes Rencontres régionales. **77 d'entre eux mènent des actions sur plus d'un thème.**

Les quatre thèmes de cette année ne sont pas investis de manière homogène par les acteurs de la région Centre. **Le thème le plus investi (45%) est l'éducation** par le

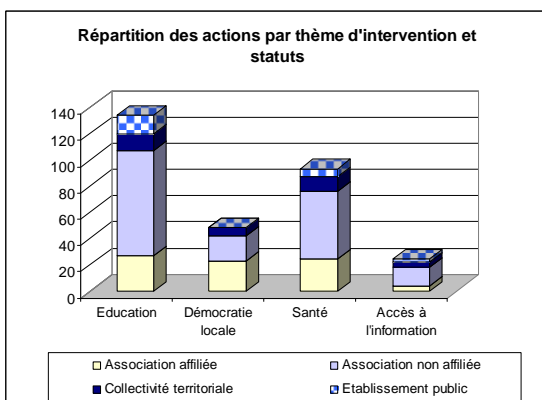
biais d'actions de parrainage favorisant l'accès à l'éducation, par l'acheminement de matériel scolaire (dont des livres et ouvrages) ou encore par la conduite d'activités de formation professionnelle.



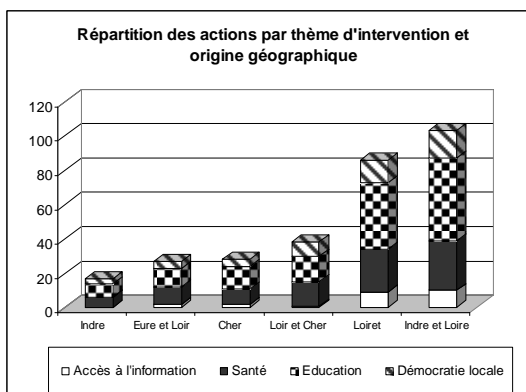
Suit le thème de la santé avec 31%.

Les deux derniers thèmes sont les moins abordés, 16% et 8% respectivement. Ces faibles pourcentages reflètent probablement la difficulté à mettre en œuvre des actions qui s'appuient peu sur des investissements physiques (acquisition ou acheminement de matériel).

Par ailleurs on constate une **forte synergie entre certains thèmes**. Un tiers des acteurs opérant sur le sujet de la démocratie locale, ou de l'accès à l'information ou encore sur la santé, sont aussi actifs dans le domaine de l'éducation.



Les établissements publics et collectivités territoriales se concentrent plus particulièrement sur le thème de l'éducation.



La répartition des actions par thème et origine de l'acteur offre un tableau très homogène ne montrant aucune spécialisation thématique par département.

ZOOM SUR DES PROJETS ET ACTIONS EN MATIERE DE SANTE, EDUCATION, INFORMATION ET DEMOCRATIE LOCALE

I. EN REGION CENTRE

1. Lutte contre l'analphabétisme en Haïti

Fiche d'identité

<i>Intervenant :</i>	<i>Agir pour l'Enfant</i>
<i>Type d'acteur :</i>	<i>Association loi de 1901</i>
<i>Pays et zone d'intervention :</i>	<i>Haïti, Commune de Tabarre à proximité de Port-au-Prince</i>
<i>Partenaires dans le pays :</i>	<i>Ayiti Education</i>
<i>Thématiques d'intervention :</i>	<i>Education, formation pédagogique, appui à la scolarisation</i>
<i>Objectif du projet :</i>	<i>Accroître la capacité d'éducation de l'ONG partenaire</i>
<i>Date :</i>	<i>Année 2007</i>
<i>Montant :</i>	<i>15 420 €</i>
<i>Partenaires financiers :</i>	<i>Région Centre, Coup de pouce BNP Paribas, Esso</i>

1.1 Le contexte du projet

Agir pour l'Enfant intervient depuis plusieurs années en Haïti autour de trois axes de travail : le parrainage d'enfants, l'adoption internationale et le soutien à des projets locaux. Les projets sont menés exclusivement en partenariat avec des structures ou associations bénévoles locales.

Avec un taux d'analphabétisme de 75%, 1 enfant sur 2 qui fréquente l'école primaire et moins de 2% qui achèvent ce cycle, Haïti est particulièrement loin d'atteindre l'objectif d'éducation primaire pour tous. Cette situation est aggravée par le chômage (70%), la malnutrition chronique (25% des enfants), la prévalence de maladies graves (HIV, malaria, drépanocytose) et le contexte de violence.

Ce contexte dramatique a conduit Agir pour l'Enfant à soutenir l'ONG Ayiti Education, elle-même spécialisée dans la formation d'enseignants (maternelle et primaire), la formation de formateurs et la scolarisation des enfants. Ayiti Education dispose d'un Centre pédagogique (CPAE) mobilisant 3 formateurs permanents et des formateurs occasionnels, et de 2 écoles maternelles faisant aussi office d'écoles d'application.

Fin 2006, le CPAE avait déjà formé un total de 60 enseignants en poste dans l'agglomération. 44 étudiants étaient en formation et 30 étudiants en mise à niveau. Les 2 écoles maternelles accueillait chacune 85 élèves en trois sections. L'enjeu était d'ouvrir une classe de cours préparatoire dans l'une des maternelles et de poursuivre la formation pédagogique.

1.2 Les objectifs du projet

L'**objectif global** est d'accroître la capacité d'éducation de l'ONG partenaire.

Pour Ayiti Education, ceci passe par **3 composantes spécifiques** :

- Construire une nouvelle salle de classe de cours préparatoire.
- Construire de nouveaux sanitaires compte tenu de la hausse des effectifs.
- Former de nouveaux formateurs par le biais du Centre Pédagogique Ayiti Education.

Seuls les deux premiers volets font l'objet du partenariat avec Agir pour l'Enfant.

1.3 Plan d'action

- Délégation de la maîtrise d'œuvre de construction à l'ONG Ayiti Education.
- Suivi et contrôle de l'opération de construction par une autre ONG locale (l'Association Haïtienne de Développement local, AHDL) avec laquelle Agir pour l'Enfant est en relation sur d'autres opérations (appui à de l'artisanat).
- Evaluation des résultats notamment en termes d'évolution du nombre d'enfants scolarisés et du nombre d'enseignants et de formateurs finalement formés.

1.4 Réalisations du projet

Concernant la construction de la salle et des sanitaires, le gros œuvre en béton a été achevé fin septembre 2007. Les travaux de finition sont programmés. L'ensemble devrait être achevé courant novembre.

1.5 Intérêt du projet en lien avec la thématique

Si le projet d'Agir pour l'Enfant ne constituait qu'une action isolée d'appui à la construction d'une salle de classe et de sanitaires, son intérêt pour illustrer la problématique d'accès à l'éducation serait assez limité. Mais avec un partenaire local qui contribue sérieusement à la formation de nouveaux maîtres, et des salles de classe qui constituent en même temps un centre pédagogique d'apprentissage à l'éducation, ce projet montre comment une action d'ampleur réduite mais bien positionnée peut avoir des effets multiplicateurs importants.

L'association Agir pour l'Enfant est consciente de ne pas disposer des compétences nécessaires pour se positionner sur ce domaine de la pédagogie. Sa contribution matérielle n'en est pas moins essentielle.

2. Mise en place d'une pharmacie communautaire à Madagascar

Fiche d'identité

Intervenant :	Lafi Bala
Type d'acteur :	Association loi de 1901
Pays et zone d'intervention :	Madagascar et Afrique
Partenaires dans le pays :	Centre de Santé de Base (CSB) d'Antananarivo
Thématiques d'intervention :	Accès aux médicaments de base
Objectif du projet :	Mettre en place une pharmacie dans un centre de santé
Date :	Année 2007
Montant :	6 800€.
Partenaires financiers :	Région Centre, CROUS, Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes, Caisse d'Épargne (Trophée de l'Étudiant).

2.1 Le contexte du projet

Lafi Bala (*la santé est bonne* en burkinabé) est une association d'étudiants en pharmacie de l'université de Tours qui a pour but de rendre les médicaments accessibles au plus grand nombre.

Par le biais d'une donation initiale en matériel médical et en médicaments, et de missions d'appui, elle entend contribuer à la mise en place et à la bonne gestion des postes de pharmacie dans le cadre de centres de santé communautaires.

Dans le cas présent, Lafi Bala a été contactée par une autre ONG, l'association SPPE (Solidarité Parasols – Passerelle pour l'Espoir). A la vue des résultats de son travail sur un projet mené au Bénin, SPPE a mis Lafi Bala en relation avec le Centre de Santé de Base (CSB) d'Antananarivo.

Le CBS est un centre de santé communautaire situé dans un quartier particulièrement défavorisé d'Antananarivo, à Madagascar. Dispensant des soins médicaux, il a besoin d'un poste de pharmacie et que celui-ci soit correctement géré.

2.2 Les objectifs du projet

L'**objectif global** du projet est de mettre en place un poste de pharmacie dans un centre de santé communautaire.

Pour Lafi Bala, ceci passe par **3 objectifs spécifiques** :

- Doter la pharmacie du centre en médicaments et consommables répondant aux besoins réels du dispensaire.
- Former l'équipe soignante à la gestion opérationnelle et financière du stock de médicaments afin que l'intervention ait des effets durables.
- Former l'équipe autour de gestes d'hygiène et de prévention sanitaire de base.

2.3 Plan d'action

Le projet est mené en **2 étapes** conçues autour de 2 missions d'appui technique.

- **L'évaluation initiale.**
 - Analyse du fonctionnement du poste de pharmacie et des locaux.
 - Evaluation des besoins en médicaments et matériel médical en tenant compte de l'épidémiologie, des consommations réelles, de l'aire d'intervention du dispensaire et de la composition de son équipe.
 - Analyse de l'organisation opérationnelle de la pharmacie et de sa gestion.
- **Le renforcement du CSB**

- Fourniture d'une dotation en médicaments génériques essentiels achetés sur place et en matériel médical récupéré auprès d'acteurs de la santé du Nord.
- Réorganisation de la pharmacie (équipement lorsque nécessaire, classement et rangement selon les règles de l'art).
- Formation du personnel à la gestion matérielle, administrative et économique du stock.
- Formation du personnel aux règles d'hygiène de base concernant les pansements, les injections, la désinfection, l'utilisation des poubelles aiguilles, déchets médicaux...).
- Sensibilisation de la population sur quelques thèmes (qualité de l'eau, infections sexuellement transmissibles, parasitoses les plus fréquentes...).

D'autres actions sont également menées en France afin de mobiliser des fonds et du matériel.

2.4 Réalisations du projet

Les deux étapes ont été conduites courant 2007. Les actions ont toutes été menées. Un bilan d'évaluation est en cours de rédaction. Une mission de suivi-évaluation est envisagée pour 2008, selon les financements. Des toilettes sèches ont été réalisées en plus du programme initialement prévu.

2.5 Intérêt du projet en lien avec la thématique

Le « projet MADA 2007 » de Lafi Bala offre l'exemple d'une action à petite échelle qui permet très concrètement d'améliorer l'accès d'une population pauvre aux soins et aux médicaments de base.

L'intérêt du projet est de mettre l'accent sur la pérennisation des résultats : les dotations initiales en matériel et médicaments sont une base d'intervention mais ne constituent pas son principe directeur. Elles servent de levier pour améliorer la gestion de la pharmacie autour de pratiques très concrètes de gestion matérielle, administrative et économique du stock.

Une fois le projet mené, c'est au partenaire de faire vivre et évoluer sa pharmacie : simple renouvellement, extension du spectre de médicaments, utilisation de petits bénéfices pour initier d'autres activités.

On notera que la logique de rentabilité de la gestion de la pharmacie ne présage en rien du fonctionnement économique du système global de santé : paiement total ou partiel par les patients ou subvention du dispensaire dans le cadre d'un système de service public.

3. Programme de formation pour les dirigeants des médias au Mali

Fiche d'identité

<i>Intervenant :</i>	<i>Africamédias</i>
<i>Type d'acteur :</i>	<i>Association loi de 1901</i>
<i>Pays et zone d'intervention :</i>	<i>Bamako, Mali</i>
<i>Partenaires dans le pays :</i>	<i>La Maison de la presse du Mali. Des gestionnaires et journalistes de la presse écrite et des radios maliennes</i>
<i>Thématiques d'intervention :</i>	<i>Accès à l'information</i>
<i>Objectif du projet :</i>	<i>Formation de dirigeants et de journalistes des médias maliens (presse et radio)</i>
<i>Date :</i>	<i>Année 2007</i>
<i>Montant :</i>	<i>21 798 €</i>
<i>Partenaires financiers :</i>	<i>Région Centre, Ministère de la culture, Groupe IMT, AIPF, Syndicat des quotidiens départementaux, Centre-Presses, des conseillers généraux d'Indre et Loire à titre personnel</i>

3.1 Le contexte du projet

Comme nombre de pays, le Mali vit depuis le début des années 1990 une phase de démocratisation, marquée par une ouverture au multipartisme et une explosion du nombre de médias indépendants. On compte ainsi aujourd'hui une petite cinquantaine de journaux, dont 8 quotidiens, près de 200 radios privées, plus une radio et une télé d'Etat.

Qu'ils soient de la presse écrite ou radiodiffusée, ces médias ont des éléments en commun :

- Ils résultent d'initiatives diverses, souvent liées à la lutte contre la dictature, et ils reconnaissent en le regrettant que leur fonctionnement ne correspond pas à celui d'une entreprise.
- Les journalistes et animateurs qui y exercent n'ont pratiquement jamais été formés à leur métier. Ils sont souvent bénévoles, et en tout cas sans véritable statut professionnel.
- Les faiblesses structurelles du secteur sont connues depuis plus de dix ans (absence de publicité, inexistance d'un circuit de distribution, vulnérabilité économique des médias et des journalistes, risques de dérives éthiques et déontologiques). Mais faute d'initiative collective, aucune solution ne leur a été apportée.

Reconnue d'utilité publique, la Maison de la Presse constitue cependant un lieu de rencontre entre professionnels où s'exprime une volonté de changer la donne. Suite à une mission de repérage en 2006, Africamédias a donc décidé avec la Maison de la Presse du Mali et les principaux médias du pays, d'entreprendre quelques activités qui pourraient constituer la première étape d'un programme plus ambitieux et à moyen terme.

3.2 Les objectifs du projet

L'**objectif global** du projet est de renforcer les capacités des médias du Mali pour mieux garantir leur pérennité et le pluralisme.

Ce projet repose sur **3 objectifs spécifiques** :

- Initier les dirigeants (directeurs, comptables, propriétaires ou journalistes économiques) à la **gestion d'une entreprise de médias**.
- **Former** des professionnels du secteur (journalistes, secrétaires de rédaction...) **aux fondamentaux du journalisme**.
- **Contribuer à la mise en place d'un réseau expérimental de distribution de la presse** écrite à Bamako et dans une ville de l'intérieur.

3.3 Plan d'action

Sur la base des résultats de l'évaluation de 2006, le projet est mené dans le cadre de **4 groupes de missions** animés par des experts des domaines concernés et intervenant à titre bénévole.

- **Mission 1** : préparer et valider le plan de formation. (1 personne, 15 jours, janvier 2007.)
- **Missions 2** : conduire 2 ateliers de formation des dirigeants sur a) la gestion des médias et b) les outils de pilotage d'une entreprise. (2 animateurs chacun sur 15 jours pour 15 participants).
- **Missions 3** : conduire 2 cycles de formation aux fondamentaux du journalisme. (2 animateurs chacun sur 15 jours pour 15 participants). Les thèmes abordés sont : a) les caractéristiques de l'information ; b) la collecte de l'information ; c) les fondamentaux de l'écriture ; d) les genres rédactionnels ; et e) éthique et déontologie.
- **Mission 4** : former l'équipe devant mettre en place un réseau expérimental de diffusion de la presse écrite. (2 experts, 15 jours ; fin 2007.)

3.4 Réalisations du projet

Fin 2006, une crise due à des affrontements entre médias a conduit à la fermeture de la Maison de la presse jusqu'en avril 2007. Dans ce contexte, la mission 1 a évalué les perspectives de sortie de crise et confirmé la faisabilité du programme. En septembre, les formateurs de la mission 2 ont cependant fait face à une réduction unilatérale drastique du programme (1 cycle sur 2, travail à mi-temps, 50% de participants). Des garanties ont donc été demandées pour les missions suivantes. Celles-ci n'ayant pas été obtenues, les interventions d'octobre et novembre sont reportées *sine-die*. Africamédias entend rendre compte de cette situation à ses partenaires français en espérant le maintien des budgets sur 2008.

3.5 Intérêt du projet en lien avec la thématique

Il y a peu, l'appui aux médias visait exclusivement à former les journalistes sur des « contenus » thématiques complexes ou nécessitant une actualisation régulière (santé-Sida ; accords internationaux...), ou à utiliser de nouvelles technologies (impression, diffusion radio, NTIC).

Le présent « programme de formation » illustre bien les réorientations récentes de la coopération sur ce thème : les projets visent plutôt le secteur qu'un média particulier. Ils portent sur des aspects structurels : la capacité de gestion interne des entreprises de médias (enjeu : indépendance éditoriale et politique), les compétences générales des journalistes et leur professionnalisation (enjeu : améliorer la qualité de l'information et le respect de la déontologie), les conditions de diffusion de la presse (enjeu : structurer et consolider globalement le marché).

Sous ses aspects techniques, l'enjeu de ce projet est clairement politique : garantir le pluralisme politique dans l'accès des lecteurs à l'information en préservant une offre diversifiée, avec des entreprises économiquement assez solides pour être indépendantes, et des journalistes suffisamment formés pour proposer une information fiable dans le respect des règles déontologiques.

4. Formation de cadres paysans de 2 coopératives de Côte d'Ivoire

Fiche d'identité

<i>Intervenant :</i>	<i>Agriculteurs français pour le développement international (18)</i>
<i>Type d'acteur :</i>	<i>Association loi de 1901</i>
<i>Pays et zone d'intervention :</i>	<i>Nord de la Côte d'Ivoire (Via le Burkina Faso)</i>
<i>Partenaires dans le pays :</i>	<i>UNICKOR et COYEBO (coopératives agricoles)</i>
<i>Thématiques d'intervention :</i>	<i>Renforcement des capacités d'organisations professionnelles</i>
<i>Objectif du projet :</i>	<i>Améliorer le service aux adhérents</i>
<i>Date :</i>	<i>Second semestre 2006</i>
<i>Montant :</i>	<i>4 850 €</i>
<i>Partenaires financiers :</i>	<i>Région Centre, CG 18.</i>

4.1 Le contexte du projet

En Côte d'Ivoire, jusqu'à la fin des années 1990, la filière coton était totalement contrôlée par l'Etat. Mais pour des raisons économiques d'une part, et du fait du conflit politique ayant donné lieu à la guerre civile, l'Etat est actuellement en train d'abandonner son rôle recteur.

Dans cette filière en pleine réorganisation, sont notamment en jeu :

- Le paiement de la production aux producteurs, car nombre de coopératives n'arrivent plus à honorer leurs engagements.
- L'approvisionnement en intrants.
- Le positionnement du conseil technique aux agriculteurs, soit depuis les sociétés cotonnières, soit au sein des coopératives.

Les coopératives de producteurs de coton doivent donc rapidement se renforcer si elles veulent effectivement arriver à peser dans la réorganisation du secteur.

Depuis plusieurs années, l'AFDI 37 accompagne les coopératives de Tiénoougboé et Marabadiassa dans leur développement à travers la formation des dirigeants et du personnel et par des échanges d'expériences. Le présent projet s'inscrit dans cette dynamique.

4.2 Les objectifs du projet

L'**objectif global** du projet est de renforcer les capacités de management des dirigeants des 2 coopératives afin que celles-ci se réorganisent de façon à améliorer les services aux adhérents.

Le projet repose sur **2 objectifs spécifiques** :

- **Redéfinir la finalité de chacune des 2 coopératives** dans le contexte de réorganisation de la filière coton.
- **Redéfinir en conséquence leurs modalités d'organisation interne.**

4.3 Plan d'action

L'appui aux deux coopératives est fourni sous forme d'un atelier de formation-action d'une durée d'une semaine.

Cet atelier est précédé par une phase de préparation. Du fait des difficultés présentées par la situation en Côte d'Ivoire, cette préparation a lieu par des échanges de courrier électronique et non par un diagnostic de terrain. Ces échanges particulièrement intenses entre l'AFDI-18, le prestataire (GRAAP) et les coopératives, permettent de clarifier

les questionnements pour lesquels ces dernières attendent des réponses ou une aide à la réflexion, puis de bâtir en conséquence le programme d'animation.

Pour des raisons liées au contexte de conflit, l'atelier a été organisé au Burkina Faso.

4.4 Réalisations du projet

L'atelier a été mené en septembre 2006. Il a réunit 34 participants, tous membres des 2 coopératives, et 4 animateurs (2 de l'AFDI-18 et 2 du GRAAP).

Les thèmes suivants ont été abordés :

- L'analyse de la structure organisationnelle des coopératives.
- L'analyse des mécanismes de production et commercialisation du coton.
- L'analyse des ressources financières.
- L'environnement relationnel.
- Le rôle social des coopératives.

Des apports de contenus ont également apportés sur les principes des coopératives, sur les méthodes d'analyse des problèmes, et les tableaux de suivi et d'évaluation.

4 lignes d'actions ont été retenues par les participants pour leurs coopératives :

- Renforcer les capacités des membres.
- Améliorer les collaborations entre coopératives et avec les partenaires extérieurs.
- Accroître les ressources des coopératives.
- Améliorer les conditions des populations.

La première ligne d'action a été développée sous forme de plan d'action détaillé et planifié.

4.5 Intérêt du projet en lien avec la thématique

Le projet de l'AFDI-18 fournit un exemple d'une approche sectorielle de l'accès aux services. L'enjeu final est bien d'améliorer les services d'appui à la production ou à la commercialisation des adhérents des 2 coopératives de coton. Mais ce résultat ne peut être atteint sans renforcer les capacités de management de leurs structures. C'est donc sur ce point qu'est ici mis l'accent.

Mais derrière cet enjeu central pour les coopératives se posent aussi des questions ayant trait à la démocratie :

- Dans quelle mesure la réorganisation interne des coopératives va-t-elle permettre d'améliorer effectivement les relations entre dirigeants, salariés et membres ?
- Dans quelle mesure la réorganisation des coopératives va-t-elle permettre une meilleure prise en compte des intérêts de producteurs de coton dans le développement économique local ? Et quels seront ses effets en termes d'équité socioéconomique ?
- La réorganisation des 2 coopératives permettra-t-elle aux producteurs de peser plus fortement dans la restructuration de la filière coton face à l'Etat et aux entreprises cotonnières ?

II. HORS REGION CENTRE

1. Volet éducation pour adultes du projet IPPDNU au Vietnam

Fiche d'identité

<i>Intervenant :</i>	<i>GRET (sous responsabilité du bureau d'études BCEOM)</i>
<i>Type d'acteur :</i>	<i>Association loi de 1901</i>
<i>Pays et zone d'intervention :</i>	<i>Bac Kan et Cao Bang, nord du Vietnam</i>
<i>Partenaires dans le pays :</i>	<i>Comités populaires des 2 provinces. MARD (Ministère de l'Agriculture et du développement rural du Vietnam)</i>
<i>Thématiques d'intervention :</i>	<i>Ici, éducation primaire pour adultes</i>
<i>Objectif du projet :</i>	<i>Lutte contre la pauvreté (Agriculture, élevage, éducation, petites entreprises...)</i>
<i>Date :</i>	<i>2006-2010</i>
<i>Montant :</i>	<i>~15 000 000 € gérés par le MARD dont spécifiquement plus de 1 200 000 € pour l'éducation primaire pour adultes</i>
<i>Partenaires financiers :</i>	<i>Commission européenne ; Gouvernement du Vietnam</i>

1.1 Le contexte du projet

Le projet IPPDNU (acronyme anglais de *l'Initiative pour le Développement des Montagnes du Nord en faveur des Pauvres*) est un projet bilatéral convenu entre la Commission européenne et le gouvernement du Vietnam. Il est mené sur deux provinces montagneuses, particulièrement pauvres du nord du pays : Bac Kan et Cao Bang. Comme la plupart des projets de la Commission européenne, il repose sur la mise à disposition d'un fonds d'investissement auprès d'un ministère ; ici 15 M€ auprès du Ministère de l'Agriculture. Le GRET et BCEOM y interviennent exclusivement par de l'assistance technique en appui à la maîtrise d'ouvrage.

Dans ces zones montagneuses escarpées, l'accès des populations aux services de base est resté particulièrement limité. Or pour réellement toucher les groupes les plus pauvres et répondre à leurs besoins, la participation de la population est essentielle. Mais celle-ci s'exprime majoritairement dans des langues autres que le vietnamien et surtout présente dans plusieurs districts des taux d'analphabétisme des adultes dépassant les 80%. La volonté du projet de dynamiser les initiatives locales risque donc de se heurter à cet obstacle. Un **important volet d'éducation primaire pour adultes** a donc été prévu et doté d'un budget de plus de 1,2 M€.

1.2 Les objectifs du projet

En vue de lutter contre la pauvreté, IPPDNU a pour **objectif global** de favoriser l'essor d'activités génératrices de revenus. Il dispose pour cela d'importantes capacités d'investissement d'une part dans de petites et micro-infrastructures (irrigation, passerelles, chemins carrossables, locaux de divers types) et d'autre part dans de nombreuses formations destinées à renforcer les capacités d'instances publiques (services techniques, autorités locales) et de groupes de population. Sont principalement visés les activités agricoles, forestières et d'élevage, mais aussi le secteur non-agricole (tourisme, petits métiers artisanaux), ce dernier étant cependant très restreint.

Le principal objectif du volet d'éducation primaire pour adulte est de répondre aux besoins d'alphabétisation des plus pauvres de manière à ce qu'ils puissent tirer parti des opportunités d'activités génératrices de revenus favorisées par le projet.

1.3 Plan d'action

- Pour mener à bien ce volet, le projet entend utiliser en priorité les bâtiments d'écoles primaires déjà existants. Si nécessaire, d'autres seront rénovés ou construits.
- Dans le même temps, des formateurs issus des services publics concernés et des organisations de masses sont formés et dotés du matériel pédagogique nécessaire.
- Les formations s'appuient le plus possible sur des situations de la vie courante ou des thèmes liés aux autres activités du projet (activités agricoles, gestion des forêts, nutrition, hygiène, santé materno-infantile, etc.) afin de faire le lien avec celles-ci.

1.4 Réalisations du projet

A la mi-2007, le diagnostic des besoins en éducation pour adultes est achevé et le programme des interventions est élaboré. Les constructions et formations de formateurs débiteront en 2008.

1.5 Intérêt du projet en lien avec la thématique

L'exemple d'IPPDNU illustre les difficultés de mise en œuvre de projets de lutte contre la pauvreté par le développement local résultant d'un faible accès à l'éducation primaire :

- **L'hétérogénéité des situations géographiques.** Pays socialiste, le Vietnam fait depuis longtemps d'importants efforts sur l'éducation et fait preuve, en moyenne, d'un haut niveau de formation. Malgré cela, de grosses poches d'analphabétisme subsistent dans des zones marginales et à forte présence de minorités ethniques.
- **L'analphabétisme de l'enfant à l'adulte.** En moyenne, dans les 2 provinces concernées, moins de 25% des enfants achèvent le cycle primaire. On voit ici comment les faiblesses du système d'éducation primaire se traduisent mathématiquement par des taux particulièrement élevés d'analphabétisme des adultes (ici, plus de 80%).
- **Les difficultés de mise en cohérence des stratégies et rythmes des projets.** Comme mentionné précédemment, l'objectif principal du projet n'est pas d'éduquer les populations mais de susciter des opportunités d'activités génératrices de revenu. Or le très fort taux d'analphabétisme constitue un obstacle à la conduite de cette stratégie. Même si le volet éducation pour adultes permettra d'intégrer une part de la population la plus pauvre à ces autres activités du projet, tout donne à penser qu'en termes d'échéances, cette intégration ne se fera qu'ultérieurement. Entre-temps, c'est probablement au niveau de la population la moins nécessiteuse que les initiatives locales seront dynamisées. Pour l'assistance technique, il y a donc intérêt à identifier pour ces autres actions, des méthodes qui limitent la discrimination par l'éducation. Ceci passe par l'utilisation de démarches moins participatives qu'envisagé, afin de préserver la participation ultérieure des plus pauvres.

2. Le Fonds Solidarité Sida Afrique

Fiche d'identité

<i>Intervenant :</i>	<i>Solidarité Sida (via le Fonds Solidarité Sida Afrique)</i>
<i>Type d'acteur :</i>	<i>Association loi de 1901</i>
<i>Pays et zone d'intervention :</i>	<i>Afrique</i>
<i>Partenaires dans les pays :</i>	<i>Toute structure locale reconnue dans son pays ou à niveau international pour son sérieux et son efficacité, et sélectionnée avec l'appui d'un comité d'experts indépendants</i>
<i>Thématiques d'intervention :</i>	<i>Accès aux traitements et aux soins</i>
<i>Objectif du projet :</i>	<i>Soutien à des projets d'aide aux malades</i>
<i>Date :</i>	<i>Année 2007</i>
<i>Montant :</i>	<i>~630 000 €</i>
<i>Partenaires financiers :</i>	<i>Région Centre ; plus de 10 autres régions ; nombreux donateurs individuels et institutionnels (publics et privés)</i>

2.1 Le contexte du projet

Avec 26 millions de personnes infectées et 2,4 millions de morts en 2006, l'Afrique est le continent le plus touché par le sida. Emportant hommes, femmes et enfants sans discrimination, il remet en cause le devenir de l'Afrique et l'espoir d'un développement économique durable.

L'accès universel aux traitements, notamment anti rétro viraux (ARV) pourrait enrayer l'expansion de la pandémie. Mais 30 % seulement de la population y a accès. Les lourdes procédures de licences empêchent par ailleurs l'accès aux médicaments génériques. Et bien que vitaux, les traitements ne suffisent pas. Les malades doivent également être accompagnés au plan thérapeutique et médical mais aussi psychologique et social. C'est en effet la condition pour qu'ils demeurent intégrés dans leur communauté et suivent au mieux leur traitement.

Association réunissant près de 3 000 bénévoles, Solidarité Sida a opté non pas pour mener directement des projets en Afrique mais plutôt pour soutenir financièrement des actions conduites par un réseau d'associations et structures locales. Dans des pays dépourvus de systèmes de santé ou de structures locales, celles-ci sont en effet souvent les seules à pouvoir mettre en place l'environnement médico-social nécessaire au traitement et à l'accompagnement des malades. En ce sens, il s'agit de faire avec plutôt que de faire à la place de.

Cet appui s'adresse potentiellement à toute structure locale reconnue dans son pays ou à niveau international pour son sérieux et son efficacité, sélectionnée avec l'appui d'un comité d'experts indépendants.

2.2 Les objectifs du projet

L'**objectif global** du Fonds Solidarité Sida Afrique est de financer des projets d'accès aux soins et aux traitements, dans une conception de prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH.

2 types d'actions sont financés par le Fonds :

- **Les actions favorisant l'observance des traitements.** Information sur les traitements ARV et non ARV ; prise en compte de la nutrition ; suivi et soutien indivi-

duel ou auto-support afin d'éviter les dépressions et mises à l'écart de la société ; accompagnement pré et post test.

- **Les actions liées aux traitements et à la situation de santé des malades.** Achats de médicaments ; examens biologiques ; soins à domicile ; consultations médicales.

2.3 Plan d'action

- Le Fonds Solidarité Sida Afrique collecte des fonds (donations publiques ou privées) spécifiquement destinés à des actions en Afrique.
- Le Comité international de répartition des fonds sélectionne les projets sur appel à propositions et alloue les budgets à chacun. Il est composé d'experts indépendants.
- Les décisions sont contractualisées entre le Fonds Afrique et les structures locales, dans le cadre de conventions gérées et suivies par les salariés de Solidarité Sida.

2.4 Réalisations du projet

- Depuis le 6 février 2007, environ 630 000 € ont été levés par le Fonds Afrique.
- 35 actions soutenues dans 15 pays et un programme spécifique d'achat de traitements.

A titre d'exemples :

Au Bénin : sensibilisation au VIH par le théâtre populaire dans 20 villages. Formation de 40 relais communautaires pour le dépistage de plus de 500 personnes indigentes ; soutien de malades en médicaments et traitements.

Au Burkina Faso : incitation au dépistage volontaire de 7 000 personnes ; appui au traitement et à la prise en charge psycho-sociale de 800 personnes séropositives.

2.5 Intérêt du projet en lien avec la thématique

Le Fonds Solidarité Sida Afrique est clairement positionné sur les problématiques centrales d'accès et de droit à la santé : a) Accès aux soins et aux traitements pour les malades dans des situations où les systèmes de santé sont inexistantes ou déficients ; b) Accès aux médicaments génériques et plaidoyer sur ce thème ; et c) Financement direct des acteurs locaux.

On notera par ailleurs 3 spécificités intéressantes :

- Disposer d'un fonds spécifique destiné à des acteurs locaux, partenaires sur la longue durée, permet de financer des dépenses structurelles, souvent mal prises en compte par les grands bailleurs et pourtant cruciales pour stabiliser le fonctionnement des acteurs locaux.
- La distinction statutaire entre Solidarité Sida et le Fonds Solidarité Sida Afrique permet d'isoler les financements spécifiquement destinés aux actions menées localement. Solidarité Sida conduit par ailleurs des actions indissociables d'accompagnement, d'échanges, de mise en réseau, financées par d'autres biais.
- Solidarité Sida se caractérise en outre par sa capacité à se financer partiellement sur la base de bénéfices générés par des activités ad-hoc (Solidays, etc).

3. Responsabiliser les médias Ivoiriens

Fiche d'identité

Intervenant :	GRET
Type d'acteur :	Association loi de 1901
Pays et zone d'intervention :	Abidjan, Côte d'Ivoire
Partenaires dans le pays :	OLPED (Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie) ; UNJCI (Union nationale des journalistes de Côte d'Ivoire)
Thématiques d'intervention :	Accès à l'information
Objectif du projet :	Responsabiliser les médias ivoiriens dans un contexte politique et social très tendu
Date :	2004-2007
Montant :	1 230 000 €
Partenaires financiers :	Commission européenne

3.1 Le contexte du projet

Les tensions politiques et sociales qu'a connues la Côte d'Ivoire en 2004 étaient porteuses de risques majeurs pour l'unité du pays et la paix civile et la crise politique avait les tensions intercommunautaires. Dans ce contexte le comportement des médias ivoiriens revêtait donc une importance particulière.

Or si la presse ivoirienne avait connu une période florissante, elle traversait alors une période difficile : pour les entreprises de presse, une faible rentabilité ; pour les journalistes, de bas salaires ; et comme toujours en pareil cas des dérives éthiques et déontologiques résultant de la pression économique. Les dérapages ne tenaient cependant pas exclusivement au manque de formation à la déontologie. La presse ivoirienne souffre de ce que les professionnels ivoiriens appellent le « virus I3p », *l'Information partielle, partielle et partisane*. Il était donc nécessaire pour la viabilité de la presse elle-même d'endiguer cette dynamique.

C'est dans ce contexte que le GRET a élaboré avec l'OLPED (Observatoire de la liberté de la presse, l'éthique et la déontologie) le projet de responsabilisation des médias ivoiriens. Instance créée en 1995 par des professionnels ivoiriens des médias, l'OLPED a en effet pour but de faire respecter le code de déontologie des journalistes, de veiller au respect de l'éthique, à la sécurité des journalistes, à la liberté de la presse et de garantir le droit du public à une information libre et honnête.

3.2 Les objectifs du projet

L'**objectif global** du projet est de renforcer la dynamique de responsabilisation des médias, engagée depuis 1995 avec la mission d'autorégulation de l'OLPED.

L'autorégulation ne constitue cependant qu'une réponse partielle et insuffisante aux dérives déontologiques de la presse, dont les causes sont multiples et profondes.

Le projet s'est donc proposé d'intervenir plus largement, autour de **3 volets** :

- **Le renforcement de l'OLPED et du CNCA** (Conseil de l'audiovisuel) afin que ces instances remplissent mieux leurs missions respectives d'**autorégulation** et de **régulation**. (Soutien financier et matériel ; suivi-évaluation des impacts ; missions d'étude auprès de structures analogues en Europe.)
- **L'appui à la structuration économique du secteur** de la presse écrite. Par une aide économique attribuée sous forme du *Prix de l'OLPED*, et de l'appui conseil, il s'est agi d'aider les différentes entreprises de presse à formaliser leurs projets stra-

tégiques et leurs plans de développement. Pour le secteur, la faisabilité d'une centrale d'achat susceptible de stabiliser l'accès aux matières premières (papier...) a été analysée. Et comme les règles déontologiques ne peuvent être appliquées sans stabiliser l'exercice des différents métiers, un appui à la renégociation de conventions collectives entre entreprises et salariés a été fourni.

- **La formation aux métiers de la presse** (journalistes, rédacteurs, photographes...). Ce volet vise essentiellement à perfectionner les différents acteurs (patrons, journalistes...) arrivés sans bagage à leur métier. Etaient prévus une dizaine d'ateliers thématiques mais aussi 3 formations-conseils in situ au sein des entreprises. Afin de donner de la cohérence à l'ensemble du projet, les appuis et formations ont dans tous les cas été réservés à des professionnels dont l'entreprise avait bénéficié d'un *Prix de l'OPLIED* ou élaboré un plan de développement. Un appui à l'Institut supérieur de techniques de communication a en outre été fourni avec le financement d'interventions ponctuelles de journalistes ivoiriens en activité.

3.3 Plan d'action

Compte tenu de son ambition et des médiations très politiques qu'il implique entre les acteurs, un tel projet ne pouvait être mené que sur la durée (3 ans) et avec la présence sur place d'un assistant technique.

3.4 Réalisations du projet

Initialement prévu pour être conduit entre 2004 et 2006, le projet a souffert des nombreux aléas de la situation politique ivoirienne et a dû être prolongé jusqu'en 2007. Pour l'essentiel, ses activités ont cependant pu être menées à bien.

3.5 Intérêt du projet en lien avec la thématique

Tout comme le projet d'Africamédias, ce projet illustre bien les nouvelles façons de travailler sur les questions d'accès à l'information et de renforcement global du secteur des médias.

Sa spécificité et son intérêt sont d'avoir mis au centre de sa démarche les principes de régulation et d'autorégulation et donc de *droits et devoirs* des journalistes et entreprises de presse. On comprend bien, en effet, que, dans le contexte de la Côte d'Ivoire, où se posaient parfois violemment la question de *l'ivoirienneté* et celle de possibles dérives ethniques, ces deux notions de droits et devoirs ne peuvent aller l'une sans l'autre.

En mettant régulation et autorégulation au centre de sa démarche, le projet est devenu éminemment politique : qui a l'autorité pour contrôler et réglementer l'activité des médias ? Sur quelles bases ? Avec quelle légitimité ? Loin de fuir ce débat, le projet l'a abordé de front en conditionnant l'accès des entreprises de médias aux activités de formation et d'appui économique à leur participation au processus de régulation et autorégulation.

4. Appui aux projets territoriaux des communautés indiennes de Tixan

Fiche d'identité

<i>Intervenant :</i>	<i>AVSF (Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières)</i>
<i>Type d'acteur :</i>	<i>Association loi de 1901</i>
<i>Pays et zone d'intervention :</i>	<i>Paroisse de Tixan, Province du Chimborazo, Equateur</i>
<i>Partenaires dans le pays :</i>	<i>CESA (Centre Equatorien de Services Agricoles) ; Communautés paysannes de la Cocan ; Municipalité d'Alausi ; Conseil Provincial de Chimborazo ; ONG locales ; Coopérative de crédit Codesarrollo.</i>
<i>Thématiques d'intervention :</i>	<i>Développement local</i>
<i>Objectif du projet :</i>	<i>Dynamiser la vie économique de ce territoire d'altitude</i>
<i>Date :</i>	<i>Années 2002 – 2007</i>
<i>Montant :</i>	<i>776 000 €</i>
<i>Partenaires financiers :</i>	<i>Commission européenne ; Ministère des Affaires Etrangères et Européennes ; Municipalité d'Alausi.</i>

4.1 Le contexte du projet

Situé entre 2 600 et 4 000 m d'altitude, le canton d'Alausi est l'un des plus pauvres du pays. Ses terres sont sujettes à de forts risques climatiques (sécheresse, vent, gelées) et bénéficient de peu d'eau d'irrigation.

Dans ce contexte au potentiel productif limité, les familles combinent des stratégies de sécurité alimentaire (élevage et cultures pour l'autoconsommation), de développement de petites activités non-agricoles et de migrations temporaires.

Mais l'absence de services, notamment financiers (crédit) ou techniques (conseil), limite les possibilités de développement d'activités génératrices de revenu.

Après une première phase visant à consolider la sécurité alimentaire, AVSF et le CESA, son partenaire local, ont décidé d'offrir un accompagnement technique et méthodologique aux organisations et autorités indiennes de ces communautés en menant ensemble un projet de développement local visant 38 communautés paysannes, soit 1 700 familles.

4.2 Les objectifs du projet

L'**objectif global** du projet est de dynamiser la vie économique de ces territoires d'altitude et d'améliorer les conditions de vie des populations.

Ce projet repose sur les **6 volets** d'intervention suivants :

- Renforcer les capacités de gestion des acteurs locaux.
- Réhabiliter et améliorer la gestion des systèmes d'eau potable et d'irrigation.
- Renforcer le tissu des micro-entreprises.
- Appuyer la formation professionnelle en appui aux migrations saisonnières et à l'artisanat.
- Améliorer les systèmes agricoles et d'élevage.
- Consolider l'offre de services financiers ruraux (micro-crédit).

4.3 Plan d'action

La conduite du projet repose sur un double principe :

- La délégation de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de nombreuses activités auprès d'acteurs locaux (communautés paysannes, organisations de second degré)

réunissant des groupes de base, municipalités, ONG locales, coopératives de crédit, etc.).

- La fourniture d'un appui technique et méthodologique à ces acteurs par le biais d'une équipe de 7 permanents (dont 6 nationaux du CESA) et de missions courtes.

Un plan global d'activité a été formalisé en début de projet, puis progressivement précisé en 3 plans annuels.

4.4 Réalisations du projet

Les réalisations du projet sont particulièrement nombreuses. A titre d'exemples, on retiendra :

- 100% des 1 700 familles ont accès à l'eau potable.
- Plus de 250 000 dollars de crédit mis à disposition.
- Environ 25 PME créées ou renforcées (boulangeries, laiteries, restaurants...).
- 340 personnes formées professionnellement ; et 160 mieux rémunérées (artisans).
- Une carte des zones à risque.
- Des promoteurs vétérinaires formés par le projet et intégrés aux actions de l'Etat.
- La duplication du budget d'investissement du projet par les instances locales (communes, Conseil provincial...).

4.5 Intérêt du projet en lien avec la thématique

Le projet d'AVSF est caractéristique des démarches actuelles de développement local qui combinent une offre de moyens financiers et matériels, une délégation de maîtrise d'ouvrage ou d'œuvre à des acteurs locaux et un appui méthodologique à ces mêmes acteurs.

Dans ce cadre, les résultats et effets attendus se situent :

- d'une part au niveau des populations bénéficiaires (accès à l'eau potable, à des services vétérinaires, réhabilitation d'infrastructures hydrauliques, changement des systèmes de production, rentabilité accrue des micro-entreprises, essor de nouvelles activités non-agricoles, migrants ayant bénéficié de formations professionnelles et accédant à des emplois mieux rémunérés...),
- mais aussi en termes de renforcement et consolidation des organisations locales et des partenaires, et de leurs capacités à porter et fournir des services à la population (conseil, formation, analyse, représentation, sur le crédit, la production agricole et d'élevage, les projets communaux, etc.).

Par rapport au thème des Rencontres, on notera que la question de la démocratie locale n'apparaît pas ici explicitement. Elle est par contre bien présente au travers des démarches proposées : élaboration participative de règlements concernant différentes organisations et la gestion de divers services collectifs, mise en place de dynamiques municipales de concertation sur les priorités et le financement du développement économique local, mobilisation sans exclusive des acteurs en place (communes, région, projets, ONG...).

BIBLIOGRAPHIE ET ORGANISME RESSOURCES

I. BIBLIOGRAPHIE

1. Accès et droit à l'éducation

Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2007. Un bon départ : protection et éducation de la petite enfance. Paris, UNESCO, 2007, 414 p.

Ce rapport 2007 est centré sur le premier objectif de l'EPT, qui demande aux pays de développer et d'améliorer l'éducation et la protection de la petite enfance. Outre l'éducation, sont abordées la protection, la santé et la nutrition.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001500/150022F.pdf>

Dakar + 7 - L'urgence de politiques sectorielles intégrées. Education pour tous en Afrique, rapport 2007. Bureau Régional pour l'éducation en Afrique (BREDA). Pôle d'Analyse sectorielle en éducation de Dakar, UNESCO /BREDA, 2007, 367 p.

Ce rapport dresse, à partir des données récentes, un bilan des évolutions observées en Afrique en matière de scolarisation primaire et tente de tirer des leçons des succès et échecs.

<http://www.poledakar.org/>

Défis du développement en Afrique subsaharienne. L'éducation en jeu. Marc Pilon (éd.), Paris, CEPED, 2006, 246 p., Les collections du CEPED. Coll. Rencontres Série de synthèses et de réflexions critiques sur les enjeux et les défis qui se posent en Afrique subsaharienne en matière d'éducation.

Eduquer plus et mieux. Ecoles et programmes d'alphabétisation et de développement de la petite enfance : comment assurer l'efficacité des apprentissages ? Compte rendu de la biennale de l'éducation en Afrique, Libreville, Gabon, 27-31 mars 2006. Paris, ADEA, 2006, 280 p.

http://www.adeanet.org/fr_index.html

REPTA 2003-2007, un Réseau pour inclure les exclus de l'éducation en Afrique : les Rencontres africano-françaises de Ouagadougou, novembre 2006. Vannes, REPTA, 2006, 85 p.

Histoire et objectifs du Réseau et compte-rendu des travaux des Rencontres de Ouagadougou. Ceux-ci ont concernés la notion d'exclus, les actions innovantes en direction des exclus, les facteurs d'exclusion, et la mise en place d'un Observatoire des pratiques innovantes.

<http://repta.free.fr/telechargements/ouaga.pdf>

Education : alternatives africaines Dakar, ENDA Tiers Monde, 2003, 274 p., série Etudes et Recherches, n° 222-223

Conçu comme un outil d'information et de formation à destination des éducateurs, cet ouvrage valorise des pratiques alternatives d'éducation et des expériences menées avec peu de moyens.

<http://eja.enda.sn/>

Les désillusions de l'école pour tous. Alternatives économiques, n° 260, juillet-août 2007, pp. 72-75.

Droit à l'éducation au Sud. Des classes pour tous. Alternatives internationales, n° 34, mars 2007, pp. 67-75.

La formation professionnelle en Afrique : pour une évolution maîtrisée. Jackie Fourniol, Paris, L'Harmattan, 2004, 251 p.
Analyse de l'affaiblissement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en Afrique et présentation des outils pour aider les pays à refonder leur politique d'ETFP.

La formation professionnelle en secteur informel ou Comment dynamiser l'économie des pays en développement ? Les conclusions d'une enquête terrain dans sept pays africains. Richard Walther, avec le concours d'Ewa Filipiak, Paris, AFD, 2007, 227 p., Coll. « Notes et documents », n° 33.

Un investissement ciblé et prioritaire pour former les actifs du secteur informel et accroître leurs compétences ne pourrait-il aider à dynamiser le secteur informel et le faire passer d'une logique de subsistance à une logique de développement ? Au travers d'enquêtes dans sept pays d'Afrique, les auteurs apportent des éléments concrets de réponse à cette question.

<http://www.afd.fr/>

Revisiting technical and vocational education in Sub-Saharan Africa : an update on trends, innovations and challenges. David Atchoarena, André Delluc, UNESCO, IIEP, 2002, 355 p., coll. "Higher education and specialized training: new trends in technical and vocational education"

<http://unesdoc.unesco.org/ulis/fre/index.shtml>

Voir aussi les travaux du HCCI sur Formation professionnelle et coopération

<http://www.hcci.gouv.fr/participer/formation/professionnelle.html#12>

2. Accès et droit à la santé

Rapport sur la santé dans le monde 2006 : travailler ensemble pour la santé. Genève, OMS, 2006, 215 p.

Le Rapport 2006 analyse la crise du personnel de santé dans le monde et propose des mesures pour y remédier dans les dix ans. Il manque près de 4,3 millions d'agents de santé dans le monde, et c'est en Afrique subsaharienne que la pénurie est la plus grave.

<http://www.who.int/whr/2006/fr/index.html>

La santé et les objectifs du millénaire pour le développement. Genève, OMS, 2005, 81 p.

Résumé de la contribution de l'OMS aux débats sur les OMD et au Sommet mondial de septembre 2005 qui explique pourquoi les progrès sont lents et propose des solutions.

25 questions et réponses sur la santé et les droits humains. OMS. Unité de Stratégie pour la santé, 2003, 32 p., Série Santé et droits humains n° 1.

Guide pour concevoir une approche de la santé publique inspirée par les droits humains.

Le droit à la santé. Genève, OMS, 2002, 16 p.

Brochure interactive sous forme de bande dessinée visant à sensibiliser les enfants et adolescents à la problématique de la santé en tant que droit humain.

Améliorer l'accès aux soins dans les pays en développement : enseignements tirés de la pratique, de la recherche, des ressources et des partenariats. Rapport d'une réunion : Plaidoyer en faveur de l'accès aux soins et partage des expériences, 29 novembre - 1er décembre 2001, Paris, organisée par le ministère français des Affaires étrangères, Genève, OMS/ONUSIDA, 2003, 147 p.

Rapport-plaidoyer pour l'accélération de l'accès aux soins pour les personnes vivant avec le VIH/Sida dans les pays en développement. Il rassemble des analyses d'experts sur les questions clés et des enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes de soins. Ces documents sont à l'origine d'une Déclaration pour la mise en œuvre d'un cadre d'action : Améliorer l'accès aux traitements contre le VIH/Sida dans les pays en développement.

http://whqlibdoc.who.int/publications/2003/9291732125_fre.pdf

Le droit à la santé. Genève, éditions du CETIM, 2006, 68 p., collection du programme Droits humains du CETIM.

Bien que le droit à la santé soit reconnu par la communauté internationale, une part croissante de la population mondiale voit ses conditions de santé se dégrader et sa vie menacée. Cet ouvrage réaffirme avec force le droit à la santé et ses liens étroits avec les autres DESC.

La santé pour tous ! Se réapproprier Alma Ata. Jaime Breilh, Mae-Wan Ho, Alison Katz et al. Genève, éditions du CETIM, 2007, 331 p.

Septembre 1978 : 134 pays signent la déclaration finale d'Alma Ata qui fixe pour objectif la Santé pour tous à l'an 2000. Décembre 2006 : malgré des progrès spectaculaires dans la médecine, 12 millions d'enfants meurent de maladies qui auraient pu être prévenues et les inégalités Nord/Sud se font encore plus criantes. Ce livre marque la volonté de réappropriation du concept de la Santé pour tous par des acteurs du Nord et du Sud.

Les obstacles à " la santé pour tous " : points de vue du Sud. Centre tricontinental, Paris, éditions Syllepse, 2004, 204 p., Alternatives Sud, n° 2.

Ensemble d'articles sur les enjeux de « la Santé pour tous », les obstacles et les avancées dans le monde (brevets et accès aux médicaments génériques, privatisation de la santé, etc...).

Equité et mise en œuvre des politiques de santé au Burkina Faso. Valéry Ridde, Paris, L'Harmattan, 2007, 536 p., coll. "Etudes africaines".

Depuis 30 ans en Afrique, de nombreuses politiques publiques de santé ont été formulées dans le but d'améliorer l'accès aux soins des plus pauvres. Or, au Burkina Faso, comme ailleurs en Afrique, les inégalités d'accès aux services de santé perdurent. Illustration à travers l'étude de la mise en œuvre d'un projet par une ONG internationale au Burkina Faso.

Le financement de la santé dans les pays d'Afrique et d'Asie à faible revenu.

CERDI, sous la dir. de Martine Audibert, Jacky Mathonnat et Eric de Roodenbeke, Paris, Karthala, 2003, 498 p., coll. « Economie et développement ».

Cet ouvrage confronte des travaux sur une sélection de grandes questions soulevées par le financement de la santé. Il analyse des expériences et des politiques conduites en ces domaines dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie à faible revenu.

La micro-assurance-santé dans les pays à faible revenu. Alain Letourmy, Aude Pavy-Letou, Paris, AFD, 2005, coll. « Notes et Documents », n° 26.

La micro-assurance de santé se développe depuis une dizaine d'années dans les pays en développement. Encore mal connue, elle se caractérise par une grande diversité d'expériences et des résultats contrastés. Comment se définit-elle ? Quelle population

touche-t-elle ? A quel rythme se développe-t-elle ? Comment en augmenter son impact ?

<http://www.afd.fr/>

Quelles articulations entre politique de santé et micro-assurance ? Réflexions à partir du projet de micro-assurance santé du GRET au Cambodge. Christine Poursat, Paris, GRET, , 2004, 33 p., coll. «Coopérer aujourd'hui », n° 37.

En milieu rural cambodgien, les problèmes de santé sont une des causes majeures d'endettement et d'appauvrissement. Pour y apporter une réponse, le GRET expérimente depuis 1998 un système de micro-assurance santé. Quelles articulations construire entre micro-assurance santé et politique de santé ?

http://www.gret.org/ressource/rech_cooperer.asp

Rapport sur l'épidémie mondiale de Sida 2006. Genève, ONUSIDA, 2006, 678 p.

Le Rapport 2006 présente un ensemble de données très complet sur l'action des pays pour combattre l'épidémie de SIDA. Des rapports ont été soumis par 126 pays avec, pour la première fois, la participation active de la société civile.

http://www.unaids.org/en/HIV_data/2006GlobalReport/

Manuel de planification des programmes de santé à Médecins du Monde. Médecins du Monde, Chantal Mannoni, Frédéric Jacquet, J. Carlos Wandscheer, Pierre Pluye, Rennes, éditions ENSP, 2006, 368 p.

Ce manuel traite de la planification des programmes et actions de santé, depuis leur mise en place jusqu'à leur évaluation. Il aborde également des questions telles que le partenariat, le lien avec la culture locale, le désengagement et la pérennisation des actions.

Le VIH, la santé et votre communauté : un guide pour l'action. ENDA Tiers Monde, 2003, 276 p., série Etudes et recherches, n° 238-239

Ce guide est destiné aux agents de santé à travers le monde, dans les zones manquant de ressources médicales, et aux personnes confrontées à la pandémie du VIH dans leurs communautés. Il aborde de nombreux thèmes, de la biologie du virus à l'élaboration de programmes de prévention, l'épidémiologie de la maladie et la rédaction des propositions de subvention.

Where there is no doctor. A village health care handbook. David Werner, Carol Thuman and Jane Maxwell, Berkeley (USA), Hesperian, 2007, 512 p.

Réédition complétée d'un grand classique s'adressant aux agents de santé et aux personnes impliquées dans les soins de santé primaires ou dans les programmes de promotion de la santé. Il fournit des informations pratiques : comment faire un diagnostic, traiter et prévenir les maladies communes.

http://www.hesperian.org/publications_download_wtnd.php

Voir aussi : HCCI – Question de fond : la planète sida

<http://www.hcci.gouv.fr/lecture/question/sida-vih-crise-mondiale.html>

3. Accès et droit à la liberté d'expression et à l'information

Liberté de la presse, responsabilité des médias, l'Afrique sur la voie de l'auto-régulation. Domitille Duplat, Paris, GRET, 2002, 96 p., coll. « Etudes et travaux », n° 25.

Présentation de différentes approches d'autorégulation des médias et des mécanismes correspondants mis en œuvre par les médias de plusieurs pays notamment en Afrique.

Appuyer la professionnalisation de la presse au Tchad, un enjeu de démocratisation. L'économie, le talon d'Achille des entreprises de presse. Cécile Thimoireau, Paris, GRET, 2007, 54 p., coll. « Coopérer aujourd'hui », n°52.

L'existence d'une presse indépendante et professionnelle est une des conditions de la démocratie. Structuration du secteur professionnel, appui à la régulation et l'autorégulation, formation des journalistes et renforcement de la viabilité économique des entreprises de presse, ont été les quatre axes du projet d'appui au renforcement des médias au Tchad.

http://www.gret.org/ressource/rech_cooperer.asp

Le droit d'informer : le rôle des médias dans le développement économique.

Banque mondiale, sous la dir. de Simeon Djankov, de Roumeen Islam et de Caralee McLiesh, Paris, De Boeck université, 2004, 408 p., coll. « Culture et communication ».

Une presse libre et indépendante, accessible à un vaste auditoire, a le pouvoir d'autonomiser les populations pauvres, d'affermir la démocratie et de stimuler le développement économique. Ce livre décrit ses multiples moyens d'action.

Freedom of information : a comparative legal survey. Toby Mendel, Paris, UNESCO, 2003, 162 p.

Cette étude offre un aperçu des fondements internationaux du droit à la liberté de l'information, des normes relatives aux meilleures pratiques, une analyse des lois de dix pays.

Les médias et Internet en Afrique de l'Ouest. Dakar, Institut Panos Afrique de l'Ouest, 2004, 118 p.

Conçue pour les médias ouest-africains afin de les aider à s'appropriier les nouvelles technologies de la communication, cet ouvrage présente deux études sur les médias d'Afrique de l'Ouest : sur la presse en ligne et sur la connectivité des radios communautaires.

New media: the press freedom dimension, challenges and opportunities of new media for press freedom. World Press Freedom Committee, World Association of Newspapers, Paris, UNESCO, 2007, 91 p.

Restitution d'une conférence internationale qui a eu lieu en février 2007 à l'UNESCO sur les enjeux et les opportunités que représentent les nouveaux médias pour la liberté de la presse.

<http://unesdoc.unesco.org/ulis/fre/index.shtml>

Les fractures numériques Nord/Sud en question. Netsuds – Les Cahiers des sciences sociales sur les enjeux des technologies de la communication dans les Suds, n°1, août 2003, 148 p.

<http://www.gdri-netsuds.org/spip.php?article26>

Réduire le fossé numérique Nord-Sud, quels enjeux ? Netsuds – Les Cahiers de sciences sociales sur les enjeux des technologies de la communication dans les Suds, n° 2, août 2004, 171 p.

<http://www.gdri-netsuds.org/spip.php?article26>

Société numérique et développement en Afrique : usages et politiques publiques. Sous la dir. de Jean-Jacques Gabas, Paris, GEMDEV, L'Harmattan, 2005, 379 p., coll. « Hommes et sociétés ».

L'Afrique accuse beaucoup de retards dans l'accès aux NTIC mais les usages montrent que les populations se les approprient très rapidement dans de multiples domaines. Quels sont ces usages ? Quel bilan peut-on tirer des différentes politiques publiques mises en œuvre ?

Information and communication technologies for development and poverty reduction : the potential of telecommunications. Maximo Torero and Joachim Von Braun (eds), Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2006, 392 p.

Quel est l'impact des NTIC sur la réduction de la pauvreté ? Les auteurs explorent à partir d'études de cas dans diverses parties du monde les relations entre TIC et développement.

Profiles and experiences in ICT innovation for poverty reduction. Don Slater, Jo Tacchi, Savithri Subramanian (ed.), Ian Pringle (ed.), New Delhi, UNESCO, 2004, 91 p.

Description de quatre initiatives locales en Asie du Sud-Est initiées par un projet pilote de l'UNESCO qui combinent des technologies et des médias en fonction des besoins de la communauté. Les premiers impacts sur la pauvreté locale sont évalués.

<http://unesdoc.unesco.org/ulis/fre/index.shtml>

Guide pratique des centres multimedia communautaires. Sous la dir. de Stella Hughes, Sucharita Eashwar, Venus Easwaran Jennings, Unesco, 2004, 147 p.

Principales leçons tirées de l'expérience pilote d'association d'une radio locale et d'un accès aux NTIC dans près de 40 Centres multimédia communautaires initiés par l'UNESCO dans 15 pays d'Afrique, d'Asie, et des Caraïbes. Au bilan, une véritable ouverture sur la société de l'information pour les communautés marginalisées.

<http://unesdoc.unesco.org/ulis/fre/index.shtml>

Animer et gérer l'information pour le développement rural : outils, méthodes et expériences pour les services d'information. Isabelle Gachie, Luce Ruault, Paris, GREC, 2003, 176 p, coll. "Guide pratique".

Présentation simple et didactique des méthodes de travail et des outils pour la mise en place et l'animation de services d'information en milieu rural.

4. Démocratie locale

Les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux : instruments de lutte pour la dignité humaine et la justice sociale, document de travail.

Groupe de travail sur les droits fondamentaux CEDIDELP-IPAM, Paris, 2005, 98 p.

<http://www.rinoceros.org/IMG/pdf/CEDIDELP-IPAM - DESCE pdf .pdf>

Governance for the future : democracy and development in the least developed countries. PNUD, UN-OHRLLS, 2006, 368 p.

Ce rapport traite de la pertinence de la gouvernance démocratique pour ce qui est de la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD dans les pays les moins avancés (PMA).

<http://www.undp.org/governance/docs/Policy-Pub-LDCReport.pdf>

L'action de la DGCID en matière de gouvernance démocratique (2005-2006).

Direction générale de la coopération internationale et du développement, Paris, ministère des Affaires étrangères, coll. "DGCID. Série repères", 2007, 43 p.

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/367_Int_FR.pdf

Stratégie de la société civile pour investir l'espace public : capitalisation des pratiques de participation dans le cadre du budget participatif de Porto Alegre (Brésil). Estelle Granet, Lyon, Ciedel, Porto Alegre, Solidariedade, 2006, 79 p.

C'est à Porto Alegre que s'est développée la plus importante expérience de démocratie participative : le budget participatif. Ce guide présente les principaux savoir-faire de ses habitants pour investir l'espace public.

Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative. Sous la dir. de Marie-Hélène Bacqué, de Henry Rey, de Yves Sintomer, Paris, La Découverte, 2005, 314 p., coll. « Recherches ».

Depuis plusieurs années se développent des dispositifs qui entendent améliorer la gestion de proximité en s'appuyant sur la participation citoyenne. Dans quelle mesure une activité citoyenne peut-elle se conjuguer avec une réforme de la gestion urbaine ? Quelles sont les conditions d'une véritable démocratie participative ?

Une ville par tous : nouveaux savoirs et nouveaux métiers urbains - L'expérience de Fortaleza au Brésil. Robert Cabanes, Paris, éditions Charles Léopold Mayer, 2000, 81 p., coll. "Dossier pour un débat", n° 100.

A Fortaleza est menée depuis 1988, dans le cadre de Cearah Periferia avec l'appui initial du Gret-Habitat une triple expérience : de démocratisation des institutions municipales dans le domaine de la gestion urbaine, de travail associatif et de pédagogie.

Dossier : Budgets participatifs en Europe : les bons comptes font-ils les bons citoyens ? Territoires, n° 480, sept. 2007, pp. 19-33

Inspirées par l'expérience de Porto Alegre, certaines collectivités locales ont commencé à expérimenter les budgets participatifs. Enquête européenne sur le sujet.

Participatory Governance. IIED, Environment and Urbanization, vol. 16, n° 1, April 2004, 256 p.

Comment des gouvernements locaux, des groupes de citoyens et des mouvements sociaux développent des méthodes participatives pour travailler ensemble ? Exploration de ces nouvelles approches et évaluation de leur efficacité.

Une approche du développement local : l'animation territoriale. Dynamiques paysannes, n° 15, juil. 2007, 8 p.

Le développement local prend de plus en plus d'importance dans les actions de développement, en particulier en Afrique de l'Ouest où beaucoup de pays ont entamé des processus de décentralisation. La question est abordée ici sous l'angle de l'animation territoriale.

http://www.sosfaim.org/pages_lu/fr/publications/lu_fr_publications_dyna.html

Manuel de l'animateur urbain. GRET, PMRU et al., Emilie Barrau (éd.), République du Congo, Union européenne, 2006, 51 p.

Manuel réalisé à partir de l'expérience du programme de microréalisations en milieu urbain à Brazzaville, au Congo (PMRU 2002-2006). Il propose des méthodes et outils pratiques aux animateurs sociaux pour les aider à concevoir et mettre en œuvre leurs actions d'accompagnement des dynamiques de développement participatif.

<http://www.gret.org/ressource/>

L'animation dans un programme de développement urbain. Approche et expériences de la composante Appui aux activités communautaires du programme Twize en Mauritanie. Laetitia Morlat, Moussa Abdoulaye, Paris, Gret, 2007, 80 p., coll. "Etudes et travaux en ligne", n° 11.

Travail de capitalisation sur l'animation urbaine à partir de l'expérience du programme Twize, un programme de développement urbain mis en œuvre à Nouakchott.

<http://www.gret.org/ressource/>

II. CENTRES DE RESSOURCES

1. Education

■ **AEDA (Association pour le développement de l'éducation en Afrique)**

Réseau visant à promouvoir le développement de politiques éducatives pertinentes en Afrique.

ADEA, 7-9 rue Eugène Delacroix, 75116 Paris, France

Tél. : + 33/ (0) 145.03.77.57 - Fax: + 33/ (0) 145.03.39.65 - E-mail :

adea@iiep.unesco.org

<http://www.adeanet.org>

■ **Aide et action**

ONG de développement par l'éducation.

Aide et Action, 53 Boulevard de Charonne - 75545 Paris Cedex 11

Tél. : 01 55 25 70 00 - Fax : 01 55 25 70 29 - E-mail : info@aide-et-action.org

<http://www.aide-et-action.org/>

■ **BREDA (Bureau Régional pour l'éducation en Afrique)**

BREDA, 12, avenue L. S. Senghor, Dakar, Sénégal

Tél. : (221) 849.23.23 - Fax : (221) 822 36 82 / 823 86 22 / 823 86 23

<http://www.dakar.unesco.org/>

■ **Pôle Dakar – Analyse sectorielle en éducation**

Fruit d'un partenariat entre le ministère français des Affaires étrangères et l'UNESCO (BREDA), le Pôle de Dakar développe une expertise en analyse sectorielle de l'éducation au service des pays africains et de leurs partenaires.

Pôle de Dakar, Point E Rue 7, centre B & D, Dakar, Sénégal

Adresse postale : Pôle de Dakar, BREDA/UNESCO, B.P. 3311, Dakar, Sénégal

Tél : (+221) 869 04 60 Fax : (+221) 869 04 69 - E-mail : poledakar@poledakar.org

<http://www.poledakar.org/>

■ **REPTA (Réseau Education pour tous en Afrique)**

Réseau favorisant l'éducation en Afrique subsaharienne : il s'appuie sur des stratégies innovantes et des partenariats avec les acteurs locaux.

REPTA, c/o Gabriel Cohn-Bendit, 76 Boulevard Winston Churchill 56 000 Vannes

Tél. / fax : 33 (0)6 81 73 36 02 - E-mail : info@repta.net

<http://www.repta.net/>

■ **UNESCO**

UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris, Cedex 15, France

Tél. : +33 (0)1 45 68 10 00 - Fax : +33 (0)1 45 67 16 90 - E-mail: bpi@unesco.org

Secteur Education, 7 place Fontenoy, 75352 Paris 07SP

Fax : +33 (0)1 45 68 56 26/27 - E-mail: edknowledge@unesco.org

<http://portal.unesco.org>

2. Santé

■ **Alliance GAVI (Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination)**

Alliance pour l'amélioration de l'accès des enfants aux vaccins dans les pays pauvres.

GAVI Alliance c/o UNICEF, Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse

Tél. : +41 22 909 6528 / +41 22 909 6521 - Fax : +41 22 909 6550 / +41 22 909

6550 - E-mail : info@gavialliance.org

<http://gavistg3.elca-services.com/>

■ **CIDR (Centre International de Développement et de Recherche)**

Groupe Associatif CIDR intervenant dans des secteurs clés du développement en Afrique, notamment sur l'assurance maladie et la prévoyance sociale.

Groupe Associatif CIDR, 17 rue de l'Hermitage, 60350 Autrèches, France

Tél. : 33 (0)3 44 42 71 40

<http://www.groupecidr.org/>

■ **Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme**

Fonds créé pour augmenter les ressources visant à lutter contre trois des maladies les plus dévastatrices du monde, et pour diriger ces ressources vers les régions les plus nécessiteuses.

Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, chemin de Blandonnet 8, 12-14 Vernier, Genève, Suisse

Tél. : +41 22 791 17 00 – Fax : +41 22 791 17 01 – E-mail : info@theglobalfund.org

<http://www.theglobalfund.org/fr>

■ **Médecins du Monde**

Médecins du Monde, 62 Rue Marcadet, 75018 Paris

Tél : 01 44 92 15 15 - Fax : 01 44 92 15 99

<http://www.medecinsdumonde.org/>

■ **MSF (Médecins sans frontières)**

MSF, 8 rue Saint Sabin, 75011 Paris

Tél. : +33 (0)1 40 21 29 29 – Fax : +33 (0)1 48 06 68 68

<http://www.paris.msf.org/>

■ **OMS (Organisation mondiale de la santé)**

OMS, Avenue Appia 20, CH - 1211 Genève 27, Suisse

Tél. : 41 22 791 2111 - Fax : +41 22 791 3111 – E-mail : info@who.int

<http://www.who.int>

■ **ONUSIDA**

Programme commun des Nations Unies sur le HIV/SIDA.

ONUSIDA, 20 avenue APPIA, CH-1211 Genève 27, Suisse

Tél : 41 22 791 3666 – Fax : +41.22.791.4187 – E-mail: rtdata@un aids.org

<http://www.onusida.org/>

■ **UNITAID**

Créée en 2006, UNITAID a pour mission de contribuer à faciliter l'accès des pays en développement aux traitements contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose en réduisant le prix des médicaments et des moyens de diagnostic, et en les rendant rapidement disponibles.

UNITAID, OMS, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27, Suisse

Tél. : +41 22 791 55 03 – Fax : +41 22 791 48 90 – E-mail : unitaid@who.int

<http://www.unitaid.eu/>

3. Liberté d'expression et information

■ **AEDEV (Association e-Développement)**

Association qui a pour objectif d'encourager l'usage des technologies de l'information et de la communication dans les pays du Sud et de les mettre au service du développement durable.

AEDEV, 23/25 rue Jean Jacques Rousseau, 75001 Paris

E-mail : infos@aede v.org

<http://www.aede v.org/>

■ **Africa computing**

Association française ayant pour objectif l'échange et le transfert de compétences pour la pratique de l'informatique et de l'Internet en Afrique.

Africa computing, Cité des associations, 93 La Canebière, 13001 Marseille

Fax : 33-4-91-55-38-57 / Tél. : 33-4-91-42-91-12 - E-mail : contact@africacomputing.org

<http://www.africacomputing.org/>

■ **Africa'nti**

Observatoire de l'insertion et de l'impact des technologies de l'information et de la communication en Afrique. Africa'nti est un programme de recherche du Centre d'étude d'Afrique noire (Unité mixte de recherche CNRS - Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux-France).

CEAN (UMR CNRS-IEP), Maison des Suds, 12 Esplanade des Antilles - 33607 Pessac Cedex

E-mail : a.cheneau.loquay@sciencespobordeaux.fr

<http://www.africanti.org/>

■ **Africaden**

Projet de coopération internationale du ministère français des Affaires étrangères visant à démocratiser l'accès à Internet, à former à l'utilisation des nouvelles technologies et encourager la production africaine de contenus.

<http://www.africaden.net/>

■ **Institut Panos**

Organisation non gouvernementale spécialisée dans l'appui au pluralisme médiatique.

Institut Panos Paris, 10 rue du Mail, F-75002 Paris

Tél : + 33 (1) 40 41 05 50 - Fax : + 33 (1) 40 41 03 30

<http://www.panosparis.org/>

■ **RSF (Reporters sans frontières)**

Reporters sans frontières, 5, rue Geoffroy-Marie, 75009 Paris - France

Tél. : 33 1 44 83 84 84 - Fax : 33 1 45 23 11 51 - E-mail : rsf@rsf.org

<http://www.rsf.org/>

■ **UNESCO**

L'UNESCO soutient la liberté d'expression et la liberté de la presse en tant que droit fondamentaux de l'être humain. Elle encourage l'indépendance et le pluralisme des médias.

UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris, Cedex 15

Tél. : +33 (0)1 45 68 10 00 - Fax : +33 (0)1 45 67 16 90 - E-mail: bpi@unesco.org

<http://portal.unesco.org/>

L'UNESCO facilite des initiatives en Asie du Sud et dans d'autres parties du monde.

UNESCO - ICTs in the Hands of the Poor : <http://ictpr.nic.in/>

4. Accès à la démocratie locale

■ **ACDI (Agence canadienne de développement international)**

L'ACDI travaille entre autre sur la gouvernance. Voir notamment le Bureau de la gouvernance démocratique.

ACDI, 200 promenade du Portage, Gatineau (Québec), K1A 0G4, Canada

Tél. : 819-997-5006 - Fax : 819-953-6088 - E-mail : info@acdi-cida.gc.ca

<http://www.acdi-cida.gc.ca/index.htm>

■ **ADELS (Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale)**

ADELS, 108-110 rue Saint-Maur, 75011 Paris

Tél. : 01 43 55 40 05 - Fax : 01 55 28 30 21 - E-mail : secretariat@adels.org

<http://www.adels.org/>

■ **Banque mondiale**

Banque mondiale, 1818 H Street, NW, Washington, DC 20433 USA
Tél.: (202) 473-1000 – Fax : (202) 477-6391 – E-mail: pic@worldbank.org
<http://www.worldbank.org/>

■ **CIEDEL (Centre international d'études pour le développement local)**

Ciedel, 19 rue d'Enghien, 69002 Lyon, France
Tél. : 33 4 72 77 87 50 – Fax : 33 4 72 41 99 88 – E-mail : ciedel@univ-catholyon.fr
<http://www.ciedel.org/>

■ **GTZ (Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit)**

GTZ, Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5, 65760 Eschborn, Deutschland
Tél. : +49 6196 79-0 - Fax : +49 6196 79-1115 – E-mail : info@gtz.de
<http://www.gtz.de/en/index.htm>

■ **PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement)**

PNUD, 1 United Nations Plaza, New York, NY 10017, USA
Tél. : +1 (212) 906-5000 – Fax : +1 (212) 906-5364
<http://www.undp.org/french/>